

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 19 MARS 2024 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay Malabry

 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE	3
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2024	3
FINANCES	3
2 - M57 - REGLEMENT BUDGETAIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE	3
Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune	3
PERSONNEL	4
3 - RAPPORT SITUATION FEMME/HOMME	4
Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.....	4
ADMINISTRATION GENERALE	8
4 - FORMATION DES ELUS	8
Approbation de la modification de l'enveloppe formation allouée aux élus municipaux.....	8
FINANCES	8
5 - BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET PRINCIPAL)	8
Approbation du budget primitif principal de la commune au titre de l'exercice 2024	8
6 - BUDGET PRIMITIF AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR.....	30
DES POMPES FUNEBRES).....	30
Approbation du budget primitif annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2024	30
7 - FISCALITE DIRECTE LOCALE (ANNEE 2024).....	30
Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2024	30
8 - CREANCES ETEINTES.....	31
Constatation de créances éteintes	31
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	31
9 - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX	31
Définition des zones d'accélération de l'installation de moyens de production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de Bagnex	31
10 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU SIPPEREC DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT-CURIE ET DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE	32
Conventions pour l'installation et l'exploitation par le SIPPEREC d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot-Curie	32
SERVICES TECHNIQUES	33

11 - FLOTTE DE VEHICULES MUNICIPAUX.....	33
Changement du bénéficiaire auquel sont cédés les véhicules municipaux de la DEL_20230627_13 et mise en réforme de deux nouveaux véhicules.....	33
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	34
12 - RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ANNEE 2022	34
Information du Conseil municipal sur le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées au titre de l'année 2022	34
AMENAGEMENT URBAIN	37
13 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES COMMUNALES SITUEES A L'ANGLE DE LA RUE DU GENERAL SARRAIL ET RUE DE LA FONTAINE	37
Approbation de la désaffectation et prononcé du déclassement de deux emprises communales situées à l'angle de la rue du Général Sarrail et rue de la Fontaine en vue de leurs cessions	37
14 - GESTION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT (EVOLUTION DES TARIFS ET DES REDEVANCES Y AFFECTES).....	37
Approbation de l'évolution des tarifs et redevances appliqués dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des marchés communaux d'approvisionnement	37
INTERCOMMUNALITE	38
15 - RESTITUTION DE LA COMPETENCE CIMETIERE ET REVISION DES STATUTS DU SIFUREP.....	38
Approbation par le Conseil municipal de la restitution de la compétence cimetière à la commune de Villetaneuse par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) et révision de ses statuts	38
ADMINISTRATION GENERALE.....	39
16 - SEMABA.....	39
Autorisation donnée au président de la SEMABA et aux élus du conseil municipal membres du Conseil d'administration de la SEMABA d'engager, si les conditions sont réunies, la procédure de dissolution et liquidation de la SEM.....	39
ÉDUCATION	41
17 - CONVENTION TYPE DE RECIPROCITE TARIFAIRE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LES AUTRES COMMUNES CONCERNANT LES FRAIS RELATIFS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET CLASSE DE DECOUVERTE POUR LES ELEVES SCOLARISES EN UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) OU UNITES PEDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPEAA).....	41
Mise en place d'une convention de réciprocité tarifaire entre la commune de Bagneux et les autres communes concernant les frais relatifs à la restauration scolaire et classe de découverte pour les élèves scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPEAA).....	41
POLITIQUE DE LA VILLE	41
18 - CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 BAGNEUX	41
Approbation du nouveau Contrat d'engagements Quartiers 2030 de Bagneux (Nouveau	

contrat de ville 2024-2030 de Bagneux) et autorisation donnée à la Maire de le signer	41
19 - CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DES BLAGIS	41
Approbation du Contrat d'Engagements Quartiers 2030 des Blagis (Nouveau contrat de ville 2024-2030 pour le quartier intercommunal des Blagis) et autorisation donnée à la Maire de le signer	41
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	48
20 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS.....	48
Attribution des subventions municipales aux diverses associations locales, hors convention d'objectifs, au titre de l'exercice 2024	48
21 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (ADIB).....	54
Attribution d'une subvention à l'Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association	54
22 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (APM).....	55
Attribution d'une subvention à l'Association Perspectives et Médiation (APM) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	55
23 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (BAGNEUX ENVIRONNEMENT).....	55
Attribution d'une subvention à l'association Bagneux Environnement au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	55
24 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (CASC)	55
Attribution d'une subvention à l'association Comité d'action sociale et culturelle (CASC) des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	55
25 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (CIDFF)	55
Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information aux droits des femmes et des familles (CIDFF) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association	55
26 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (COMB).....	56
Attribution d'une subvention à l'association Club olympique multisports de Bagneux (COMB) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association	56
27 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DOULEURS SANS FRONTIERES).....	56
Attribution d'une subvention à l'association Douleurs sans Frontières (DSF) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	56
28 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (FJT)	56
Attribution d'une subvention à l'association du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et	

l'association.....	56
29 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (OBS).....	56
Attribution d'une subvention à l'association Office balnéolais du sport (OBS) au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	56
30 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (PPCM).....	57
Attribution d'une subvention à l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM) au titre de l'exercice 2024 et approbation de l'avenant n° 20 à la convention d'objectifs entre la Commune et l'association	57
31 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (REGIE DE QUARTIER).....	58
Attribution d'une subvention à l'association Régie de quartier au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	58
32 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (TOUS AU WEB).....	59
Attribution d'une subvention à l'association Tous au web au titre de l'exercice 2024 et approbation de la convention d'objectifs entre la Commune et l'association.....	59
33 - SUBVENTION AU RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP) DANS LE CADRE DU PROJET INTITULE "JER-EST 2022-2024".....	59
Attribution d'une subvention à l'association Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) dans le cadre du projet intitulé « Jer- Est 2022-2024 », au titre de l'exercice 2024	59
34 - APPEL A PROJET CITOYEN - 1RE SESSION 2024.....	59
Attribution de subventions à diverses associations au titre de la première session de l'Appel à projet citoyen pour l'année 2024	59
FINANCES	60
35 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SOCIETE PICHON.....	60
Approbation du protocole transactionnel entre la Commune et la Société Pichon	60
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	60
36 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE POUR LE COMPTE DE LA VILLE	60
Approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la ville.....	60
37 - PRESTATIONS DE NETTOYAGES URBAINS, PARCS ET SQUARES DE LA VILLE DE BAGNEUX.....	61
Approbation du marché mutualisé relatif aux prestations de nettoyage d'espaces publics, des parcs et squares passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande à deux lots.....	61
38 - MARCHÉ DE DENREES ALIMENTAIRES - LOT 5 FRUITS ET LEGUMES.....	62
Passation de l'acte modificatif n° 1 des tarifs BPU et catalogue du lot 5 : Fruits et légumes de 4è et 5è gammes du marché de denrées alimentaires passé sous d'accord-cadre à bons de commandes.....	62

39 - MARCHE DE DENREES ALIMENTAIRES FRESCA SAS - LOT 4 SURGELES	62
Passation d'un acte modificatif n° 1 au lot 4 (surgelés) du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la confection de repas de la restauration collective et du groupement de commandes passé avec FRESCA SAS	62
40 - MARCHE DE PRODUITS D'ENTRETIEN PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION.....	63
Passation d'un acte modificatif au marché passé sous forme d'accord-cadre relatif à la fourniture de produits d'entretien des services du personnel d'entretien et de la restauration.....	63
PERSONNEL	63
41 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT CFDT	63
Approbation de la convention et attribution d'une subvention couvrant l'intégralité des équipements informatiques et de téléphonie (acquisition et fonctionnement) et des fournitures de bureau au syndicat CFDT conformément au Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical 2023-2026 de la collectivité de Bagneux signé le 13 octobre 2023	63
42 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	64

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 19 MARS 2024 -

(La séance est ouverte à 20 h 06 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, absent, a donné pouvoir à Rémy Lacrampe

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

CHASSAT Lionel, présent

MEKER Pascale, absente, a donné pouvoir à Farid Housni

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, absent, a donné pouvoir à Olivier Barberousse

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent à compter de 20 h 13

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, absente, a donné pouvoir à Jean-Louis Pinard
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Mouloud Haddad
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent à compter de 20 h 12
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, absente
BIZERAY Léa, absente, a donné pouvoir à Chloé Trividic
HENNOUCHE Nassera, présente
PINARD Jean-Louis, présent
GORENDS Justine, présente
ZAMBETTI Gilbert, absent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, présent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente
Le quorum est atteint Madame le Maire.
Mme le MAIRE. - Merci.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2024

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons à son approbation.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

FINANCES

2 - M57 - REGLEMENT BUDGETAIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à M. Haddad.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier de notre commune est, dirons-nous, technique.

En séance du Conseil municipal du 10 octobre 2023, nous avons déjà adopté le référentiel budgétaire et comptable dit M57, nomenclature rendue désormais obligatoire pour tout le secteur public local dont évidemment les communes.

Les férus de technique financière et budgétaire auront certainement lu le règlement en annexe du rapport de présentation.

On y apprend par exemple et entre autres choses que le Conseil peut désormais décider de mouvements de crédits, chapitre par chapitre d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ce n'était pas le cas auparavant et cette possibilité, que l'on appelle dans le jargon, la fongibilité des crédits, est pour nos services un gain de simplicité et de rapidité dans le traitement de leurs dossiers.

Je remercie donc à l'avance mes collègues pour leur vote en faveur de ce règlement budgétaire et financier et, ainsi, de donner à Mme la Maire, l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à son application.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Vous avez compris que c'est un nouveau règlement lié à la mise en œuvre de la M57. Je suppose que cela n'appelle pas de débat.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous en remercie.

PERSONNEL

3 - RAPPORT SITUATION FEMME/HOMME**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Claire Gabiache.

Mme GABIACHE. - Bonsoir chers collègues, la ville de Bagneux a présenté au Comité Social Territorial, le 17 janvier 2024, son plan d'action 2024-2027 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et être représentative de la société qu'elle sert.

La ville de Bagneux agit déjà en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais ce premier plan a vocation à affiner le diagnostic.

Ce plan comprend 26 actions regroupées en 5 axes qui sont les suivants :

- évaluation et prévention, traitement des écarts de rémunération,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes au corps, cadre d'emploi, grades et emplois de la fonction publique,
- favoriser l'articulation entre les activités professionnelles et vie personnelle et familiale,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences et de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes,
- la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.

Ce rapport comprend également une partie sur la prise en compte de l'égalité entre les genres dans les politiques publiques de la ville.

En effet, Bagneux reste une ville active dans l'égalité entre les femmes et les hommes. Nos services publics sont sensibilisés à cette cause à travers diverses actions.

(Arrivée de M. Tedjani à 20 h 12.)

Par exemple, au mois de novembre, nous avons formé tous les agents au repérage des violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes.

Dans les CSC, vous avez vu notre programme avec cette belle grande affiche "Bagneux, ville féministe" affichée ce mois-ci. Oui, c'est le moment où je fais la publicité de mes actions. Je suis sûre que vous l'avez tous vue, elle est très belle.

Il y a également des projets associatifs soutenus, nous pensons que la culture est un vecteur qui nous aidera à ce qu'il y ait de l'égalité, avec la Compagnie Galante.

Une convention a été passée avec le centre Flora Tristan pour accueillir les victimes de violences. Il y a la sensibilisation aux plus jeunes sur cette thématique et, comme vous avez pu le voir lors de nos conseils municipaux, la féminisation de l'espace public et de certains équipements.

Je vous demande de voter ce rapport.

Mme le MAIRE. - Merci à Claire Gabiache.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Elisabeth Fauvel, je vous en prie.

Mme FAUVEL. - Merci Madame la Maire.

Avant de parler spécifiquement du contenu de la note, je tenais à me féliciter de la victoire historique obtenue par la constitutionnalisation de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse même si la route vers son droit est encore semée d'embûches.

Dans notre ville, 65 % des agents sont des agentes, ce qui n'est pas rien.

(Arrivée de M. Reynaud à 20 h 13.)

Je tenais à remercier les services et Claire Gabiache pour cette note très précise qui, après bilan et analyse des écarts de genres, propose un plan d'action pour les diminuer, voire les effacer. C'est le cas de l'écart des salaires, de l'occupation des postes à temps complet, de l'accès à la formation, etc.

Je tenais tout particulièrement à saluer la réflexion de l'objectif qualité de vie et conditions de travail avec notamment la réflexion sur l'instauration d'une autorisation spéciale d'absence pour les femmes souffrant d'endométriose. Enfin ! Nous pouvons aborder ces sujets qui touchent et invalident 1 femme sur 10.

Sur la partie égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques, je salue tout particulièrement les partenariats développés par la ville pour lutter contre les violences faites aux femmes : en France, 134 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2024, c'est intolérable.

Nous réaffirmons notre volonté de sortir les femmes de l'invisibilité dans l'espace public en donnant des noms de femmes aux rues nouvellement créées.

L'égalité hommes/femmes, femmes/hommes, c'est l'affaire de toutes et de tous et les services de la ville, les associations, les différents équipements sont tous associés et engagés dans cette réflexion et ce combat de Bagneux pour que les femmes puissent vivre à l'égal des hommes. Des pas ont été franchis, mais il en reste encore beaucoup devant nous.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Mon groupe salue les efforts produits pour que nous ayons, enfin, des actions tout à fait concrètes. Je voudrais saluer, dans le rapport, le plan d'actions 2024-2027 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les 26 actions, regroupées en 10 objectifs et 5 axes, qui sont vraiment très ambitieuses. Nous n'avons absolument pas à rougir du travail fait même si, en effet, on peut imaginer aller encore un peu plus loin.

Ma collègue Elisabeth Fauvel a mentionné un certain nombre d'actions envers lesquelles nous sommes effectivement tout à fait au fait et notamment pour ce qu'elle vient de dire sur les femmes souffrant d'endométriose, mais je voudrais également saluer ce qui nous est proposé : la mise en œuvre d'un observatoire partagé des rémunérations parce que l'égalité femmes/hommes passe aussi par cela, à travail égal.

Tous les jours dans nos entreprises respectives et les lieux de travail, il est possible de noter, beaucoup trop souvent malheureusement encore aujourd'hui, une disparité des rémunérations à travail égal, même si, dans la fonction publique, avec la grille, on peut estimer que ces écarts sont moindres.

Merci beaucoup pour le travail réalisé.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Rousseau, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Comme l'a rappelé Claire Gabiache dans sa présentation, notre collectivité a une représentation importante des femmes, ce qui est une très bonne chose.

Je voudrais faire malgré tout deux remarques :

En 2022, le taux d'absentéisme était très important : 48,8 jours d'absence en moyenne pour les femmes et 33,3 jours d'absence en moyenne pour les hommes alors que la moyenne nationale est de 24,5 jours d'absence par salarié en 2022.

Nous voyons très peu de choses autour de cette problématique dans votre plan d'action 2024-2027. Que prévoyez-vous de mettre en place sur ce point ?

Sur l'axe 3, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, nous ne voyons rien sur le droit des aidants familiaux. Que prévoyez-vous à cet effet ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

Monsieur Rousseau, concernant vos interpellations, s'agissant tout d'abord du taux d'absentéisme, vous l'avez vu dans la pyramide des âges et des catégories d'emploi que la majorité des emplois au sein de la ville de Bagneux sont des emplois de catégorie C. Je voulais le souligner car les comparaisons entre collectivités fonctionnent aussi en comparant le nombre d'agents de catégories A, B, C.

Vous avez évidemment en tête que l'absentéisme est plus important au sein des services de type propreté urbaine ou du personnel d'entretien qui nettoie tous les locaux ou les écoles que chez les cadres supérieurs de la collectivité. Cela ne veut pas dire que la ville n'agit pas sur l'absentéisme. Il y a également la question très importante et compliquée à traiter, celle du reclassement professionnel, ce qui est le cas en cas d'usure professionnelle et de maladie professionnelle. Nous avons parfois besoin de reclasser des agents qui ne peuvent plus, par exemple, exercer dans les catégories que j'évoquais il y a quelques instants. Il est vrai que ces reclassements ne sont pas très aisés car reclasser des personnels plutôt techniques dans des catégories d'emploi plus administratives nécessite d'envoyer les agents en formation s'ils le peuvent et s'ils le souhaitent. Cela fait donc évidemment partie de tous les enjeux que nous avons devant nous.

En ce qui concerne les aidants "professionnels", la question posée est nationale, elle est de travailler à un cadre applicable dans le service public et les entreprises privées pour permettre à celles et ceux qui accompagnent des personnes en fin de vie ou des personnes en situation lourde de handicap de pouvoir le faire dans de bonnes conditions à des moments de leur vie professionnelle.

Je voulais à mon tour évidemment souligner la qualité de l'engagement de la ville. Claire Gabiache l'a dit, depuis le mois de novembre dernier avec ce qui a été organisé dans le cadre de ce moment d'actions contre les violences faites aux femmes, la signature de la convention qui aura lieu dans quelques jours avec Flora Tristan, une association qui prend en charge les femmes victimes de violence, donc avec un accompagnement afin qu'elles puissent ne pas rester dans des centres d'hébergement mais avoir rapidement accès en cas de besoin à un logement, une passerelle autonome immédiate, quand une femme est victime de violence, souvent un sujet extrêmement compliqué, tout comme ce qui a été fait autour de la journée internationale des droits des femmes.

Je pense que la richesse de ce qui a été proposé aussi bien dans nos centres sociaux qu'en matière d'initiatives culturelles ou avec nos jeunes nous montre le chemin.

Vous l'avez dit, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais je crois que cela nous montre le chemin. Notre objectif est de travailler à cette mobilisation pour l'égalité des droits de sorte qu'elle transperce tous les secteurs de la vie municipale, que cette préoccupation soit prise en charge aussi par chacun des services municipaux.

L'orientation donnée par Claire Gabiache et l'équipe municipale est de mettre l'égalité des droits au cœur des politiques publiques aussi bien sportive, culturelle, jeunesse, éducative, etc. c'est l'enjeu qui nous est posé. Nous n'en faisons pas une politique sectorielle, mais une politique de droit et d'accès pour toutes et tous.

Voilà les quelques mots que je tenais à dire à nouveau.

Claire, je t'en prie.

Mme GABIACHE. - Pour répondre à Monsieur Rousseau, j'aurais quelques éléments importants à ajouter qui m'amuse, si je peux me permettre, quand on utilise la ville de Bagneux, pour dire : "en effet, nous avons des cadres, nous avons une maire féminine mais si le seul fait de mettre des femmes aux postes voulait dire une politique féministe...".

J'ai participé à quelques événements départementaux qui me prouvent que le féminisme passe aussi par une vision politique, c'est aussi ce que nous sommes en train de mener.

Sur la question de la santé, je ne parlerai pas de la gestion du personnel qui relève plutôt d'Hélène, les catégories C sont plus absentes : elles ont un travail plus pénible, elles ont aussi un temps de disponibilité assez rare. Une étude montre que les catégories C sont souvent des familles monoparentales, aussi, prendre du temps pour se former est difficile.

J'ai plein d'ambitions. Je pense que, collectivement, nous pourrions rendre notre ville extrêmement féministe, mais il se trouve que les financements, pour ce que j'appelle l'éducation populaire au sens large, sont de plus en plus abaissés. Nous nous mettons à utiliser au maximum les appels à subventions, ce qui est un appel de temps, qui ne nous permettent que des *one shot* sur des moments parce que nous ne sommes pas sûrs qu'avec le financement par projet, nous bénéficierons de fonds pérennisés pour ces questions.

Grâce aux fonds du CLSPD de novembre, nous avons réussi à former tous les agents à l'accueil des femmes victimes de violence et aux questions de discrimination dans les équipes, mais est-ce que, l'année prochaine, nous aurons les mêmes fonds du CLSPD pour mener cette action ? Je l'espère, mais vu les annonces de certains au gouvernement, j'ai un peu de doute sur le reversement de cet argent.

Je pense qu'il faut faire attention au miroir aux alouettes. Je suis très fière d'avoir des cadres de

l'administration féminines, mais faisons attention à ne pas oublier qu'il faut une politique globale pour que ce soit l'égalité de fait aussi dans les services.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je pense que nous serons unanimement d'accord pour approuver ce rapport ?...

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

ADMINISTRATION GENERALE

4 - FORMATION DES ELUS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FORMATION ALLOUEE AUX ELUS MUNICIPAUX

Mme le MAIRE. - Nous délibérons à nouveau sur l'enveloppe de formation allouée aux élus puisque nous vous proposons de la passer de 800 à 600 € par élu et de fixer la somme à 25 800 € pour la formation des élus, pour deux raisons :

- la première, les contraintes budgétaires dans lesquelles la ville se trouve, je pense que cela doit concerner tout le monde ainsi que les élus,
- la seconde, le budget alloué à cette formation n'est pas complètement utilisé.

Je pense que cela n'appelle pas de débat ?...

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

FINANCES

5 - BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET PRINCIPAL)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Un PowerPoint va accompagner les propos de Mouloud Haddad, pour lequel je remercie notre Directeur des finances, Rémy Fernandez, qui a préparé son premier budget primitif avec l'administration générale, M. Haddad et l'ensemble des élus. Merci Rémy.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, c'est toujours avec beaucoup de plaisir et un peu d'émotion qu'au nom des élus de la majorité municipale, je présente le budget primitif, budget primitif 2024 qui est aussi le troisième du mandat.

Vous avez tous eu un beau et volumineux dossier ; beau parce qu'il est particulièrement bien fait, très lisible, parfaitement documenté, avec des tableaux, des camemberts, des graphiques et même un lexique volumineux parce qu'il l'est : près de 250 pages de lecture en comptant les rapports et les différentes annexes.

Ces documents, de qualité, à laquelle nous sommes maintenant habitués, s'accompagnent de mes remerciements à notre Directeur des finances, Rémy Fernandez, à Annabelle Menet, notre DGA

du Pôle Ressources, et à Cécile Alliaud, notre DGS.

Un peu comme nous avons fait pour le DOB, Madame la Maire vient de le dire, nous innovons un peu ce soir par une présentation PowerPoint de notre budget primitif 2024, l'idée est de rendre plus fluide cette présentation et de l'appuyer par des illustrations rendant plus aisées les explications de textes.

Nous allons commencer par une première diapositive sur le contexte national et international.

En préambule, il paraît nécessaire de rappeler que ce budget s'est aussi construit dans un contexte national et international pour le moins dégradé et même préoccupant.

Sur le contexte international, je ne m'étendrai pas : une situation politique, humaine, humanitaire catastrophique à Gaza - plus de 30 000 morts, plus de 12 000 enfants tués en 4 mois - n'a que trop duré.

Je vais ici saluer l'initiative de vendredi dernier prise par notre commune pour une paix juste et durable dans cette région du monde. Beaucoup d'entre vous y étaient. Nous avons tous été marqués par le témoignage de Mme Imane Maarifi, infirmière, qui a passé 15 jours à Gaza et qui a su mettre des mots sur l'indicible.

Situation tout aussi préoccupante en Ukraine qui entre dans sa troisième année de conflit. Là aussi, les chiffres sont effrayants : 10 000 civils tués, un pays ravagé, des conséquences dramatiques sur l'économie mondiale, notamment dans le domaine agricole et alimentaire et la récente et juste colère des agriculteurs français n'est qu'un des signaux d'alerte de cette situation difficile dans le secteur.

Tous les secteurs sont touchés par l'austérité, sauf justement le secteur militaire. Les récentes déclarations pour le moins aventureuses du Président sur le conflit ukrainien font que les entreprises du secteur, Dassault et autres Safran, se frottent les mains pendant que des pans entiers de l'économie et de l'investissement public pâtissent d'une austérité d'État qui ne veut pas dire son nom.

S'ajoute à cela l'annonce par le ministre de l'économie de 10 Md€ d'économies pour 2024 et de 20 Md€ en 2025, économies essentiellement supportées par les collectivités territoriales, en particulier le bloc communal, y compris sur des enjeux de politique publique de premier ordre que sont : le développement durable (- 500 M€ pour le fonds vert), le logement (- 300 M€ d'aide pour le logement) ou encore l'éducation (- 260 M€ pour les premiers et seconds degrés de l'enseignement).

Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des Français continue de se dégrader notamment en raison d'une inflation qui persiste à des taux élevés autour de 5 % : 4,9 % en 2023 contre 5,2 % en 2022, sans doute "le fameux en même temps" macronien.

En ce qui concerne l'équilibre de notre budget, nous avons construit ce budget 2024 dans un contexte contraint comme je viens de le dire. Ces contraintes nous obligent à faire des choix tout en respectant nos engagements pris devant les Balnéolaises et Balnéolais en 2020. Nous privilégions des priorités et reportons certains projets. C'est ainsi que nous parvenons à dégager un budget en hausse par rapport à 2023.

À l'inverse du fatalisme gouvernemental, à Bagneux, nos priorités s'inscrivent dans la continuité des actions engagées depuis le début du mandat.

Cette ambition se traduit tout d'abord par plus de 120 M€ de budget total - vous l'avez en projection - répartis comme suit : 92,50 M€ en fonctionnement et un peu plus de 28 M€ en investissement, un budget qui traduit d'une ville en plein développement mais aussi d'une ville qui reste populaire et qui tient à garder un haut niveau de service public.

Cette double dynamique, haut niveau de service public et haut niveau d'investissement, nous conduit à une masse salariale importante, autour de 65 % de notre budget de fonctionnement qui tient compte aussi des augmentations du point d'indice et du smic, nous nous en réjouissons d'ailleurs, même si cela pèse sur le budget communal.

Vous avez à l'écran les priorités 2024 : solidarité, transition écologique, réussite éducative, cadre de vie et attractivité commerciale.

C'est donc un budget qui répond aux besoins du quotidien et à des attentes fortes des habitants.

J'aimerais ici souligner et mettre en exergue 3 de nos ambitions majeures :

- premièrement, nous voulons être et rester une ville solidaire. Cela passe par le maintien de la subvention au CCAS, l'attention aux personnes retraitées et dépendantes avec l'amélioration du portage des repas, les activités de l'Espace senior, ne pas faire de nouvelles augmentations de la fiscalité locale ou encore le maintien des subventions aux associations acteurs essentiels du lien social,

- deuxièmement, nous souhaitons que l'enjeu de la transition écologique irrigue nos politiques publiques : 24 % du budget leur sont consacrés, afin de prendre toute notre place dans l'action pour relever le défi climatique, entreprendre la rénovation thermique notamment de la toiture de l'école Joliot Curie et la nouvelle cour végétalisée Albert Petit ou encore lancer l'Atlas de la biodiversité et, enfin, miser sur la réussite éducative de nos enfants par une action déterminée contre l'évitement scolaire, le démarrage de la construction ou la reconstruction du collège Joliot Curie avec un collège provisoire, l'avancée du projet du lycée, la poursuite de nos classes découverte et le tout nouveau kit scolaire offert à la rentrée de nos élèves, j'y reviendrai un peu plus tard dans le détail.

Les recettes de fonctionnement : le budget de la section fonctionnement s'élève à près de 92 M€ dont près de 9,50 M€ réservés à l'autofinancement. Je ne reviens pas sur les priorités en termes de politique publique que traduit notre budget. Examinons plutôt comment nous avons pensé leur financement.

Tout d'abord, la section est financée par la fiscalité qui représente 70 % de nos recettes réelles. Cela reste notre levier principal, même si nous ne l'avons pas actionné depuis 2022 comme nous nous y étions engagés.

Précisons que le produit fiscal est composé essentiellement des impôts locaux pour 44,70 M€, de l'attribution de la compensation versée par la MGP 3,70 M€ et différents fonds de péréquation dont le FSRIF (le fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France) pour 3,70 M€.

Nous avons ensuite, en termes de recettes, les différentes dotations de l'État et autres subventions pour 17,40 M€, en légère baisse par rapport à 2023.

Parmi les dotations, nous avons une DGA de 11,40 M€, une DSU de 6,40 M€ et une dotation forfaitaire de 5 M€.

À cela s'ajoutent d'autres dotations de montants plus modestes cumulant un montant autour de

220 000 €, une FCTVA en forte baisse (75 000 € contre 120 000 € en 2023), mais aussi des compensations de mesures fiscales en très fortes baisses (700 000 € cette année contre près de 900 000 € en 2023).

Concernant les subventions, nous avons un montant de 5 M€, en très légère hausse de 75 000 €, subventions qui proviennent, à près de 90 %, de la CAF et du département et qui viennent aider au financement de nos politiques publiques de petite enfance, de santé ou de notre politique de la ville.

Enfin, preuve d'un bon dynamisme dans notre offre municipale, nous avons toujours en recettes 10 M€ de produits de service. Ils sont constitués pour près de la moitié de la participation des usagers à nos activités, essentiellement sur nos offres périscolaires et de restauration, mais aussi de 1,40 M€ de forfaits post-stationnement et de remboursements divers à hauteur de 2,90 M€.

Ces remboursements concernent essentiellement la restauration dans le cadre de notre entente avec Malakoff et le remboursement des personnels départementaux actifs dans nos crèches. La liste n'est pas exhaustive. Vous avez le détail de ce type de recettes pages 16 et 17 du rapport de présentation auquel je rajouterai les 403 000 € des produits de gestion issus de diverses locations de salles (redevance du marché Léo Ferré payé par notre concessionnaire les fils de Mme Géraud).

Un zoom plus serré sur nos dépenses de fonctionnement après avoir décliné les recettes : tout d'abord, un tableau général qui donne à voir les quelque 83 M€ hors autofinancement, consacré à la section fonctionnement. Sans surprise, les charges du personnel en prennent la plus grande part (56 %). C'est la marque d'une commune qui met au cœur de son action les services publics. Ces charges de personnel sont en augmentation de 3 %, soit 1,30 M€, notamment en raison de l'augmentation du point d'indice et de la revalorisation du Smic.

La politique RH de la commune porte une attention toute particulière à l'accompagnement des agents sous la houlette de notre élue au personnel Hélène Cillières, accompagnement de leur évolution professionnelle ou encore dans les questions de santé du retour à l'emploi notamment suite à des arrêts de longue durée.

Une vision plus resserrée encore des dépenses de fonctionnement par politique publique : cette photo affichée à l'écran montre que ces dépenses sont essentiellement liées aux charges de personnel, mais nous "mettons le paquet" sur les services directement liés aux services à la population comme l'éducation, le périscolaire, la restauration, la jeunesse, le sport ou la petite enfance. Cela me donne l'occasion, et au nom de tous les collègues du Conseil municipal, de remercier nos agents, quelle que soit leur fonction ou leur ancienneté dans la ville, sans qui les services publics communaux ne pourraient évidemment fonctionner.

Les recettes d'investissement :

Les 28 M€, si l'on ajoute l'emprunt contracté d'un montant de près de 10 M€, soit 36 % du financement nécessaire aux dépenses dans cette section, reposent pour près de la moitié sur nos ressources propres (autofinancement à hauteur de 34 % auxquels s'ajoutent les sessions pour 9 %, la FCTVA et la taxe d'aménagement pour 6 %).

C'est un peu ma marotte, mais j'insiste là-dessus parce que ces données montrent notre capacité d'emprunt et notre capacité à mobiliser un autofinancement élevé qui démontrent la bonne maîtrise de notre budget et la bonne santé de nos finances.

Les dépenses d'investissement

Je trouve cette diapositive remarquable car elle montre de manière évidente nos priorités municipales. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. D'ailleurs, mon commentaire paraît superflu. Ce camembert pourrait se suffire à lui-même. Un quart du budget d'investissement est consacré à la transition écologique. Le tiers du budget, si l'on additionne l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport, est consacré à nos politiques éducatives et d'épanouissement.

Les 21,40 M€ hors emprunts de dépenses en investissement sont donc des gages donnés à l'avenir, au bien-être de notre jeunesse, de nos anciens et de nos tout-petits et, une part, celle du Colibri pour paraphraser notre collègue Pascale Meker, à la préservation de notre planète.

Un zoom sur deux politiques publiques prioritaires : la transition écologique et la réussite éducative.

Sur la transition écologique, même si c'est difficile à chiffrer exactement, la ville de Bagneux est engagée depuis de nombreuses années sur une gestion vertueuse de ses espaces verts : 0 pesticide, 0 glyphosate, plantation de sujets durables nécessitant peu d'arrosage et plantation de plantes vivaces qui, outre le peu d'entretien qu'elles nécessitent, sont aussi d'une grande utilité pour la fertilisation des sols.

40 000 € seront consacrés cette année à l'atlas de la diversité qui consiste en un inventaire des milieux, des écosystèmes et des espèces, flore et faune, présentes sur notre commune.

Une fois constitué, cet inventaire sera un bel outil déjà d'information, mais aussi et surtout peut-être d'aide à la décision dans nos projets d'aménagement notamment.

Nous entreprendrons cette année la rénovation de la toiture de l'école Joliot Curie dans le cadre du décret tertiaire pour 4 M€.

Enfin, l'école Albert Petit sera la quatrième école et la sixième cour - nous sommes bien avancés - à connaître les joies d'une cour végétalisée, un investissement à hauteur de 175 000 €.

En ce qui concerne la priorité à la réussite éducative, la nouveauté cette année réside dans la fourniture de kits scolaires pour tous les écolières et écoliers de la ville en élémentaire parce que nous aurons plutôt des livres pour tous nos élèves d'écoles maternelle.

Cette nouveauté qui remplace l'allocation de rentrée scolaire sera constituée de fournitures de qualité dans un souci d'égalité pour toutes et tous.

Nos classes découvertes sont reconduites pour nos élèves de CE2. Le budget est de 300 000 € pour ce moment d'école hors les murs toujours impatiemment attendu.

Environ 100 000 € seront consacrés aux parcours culturels et citoyens mis en place depuis 2018, l'héritier des anciens TAP pour les collègues qui se souviennent de ce dispositif.

Ces parcours proposent une offre toujours plus étoffée chaque année. Ces offres sont d'ailleurs plébiscitées par la communauté éducative et les enfants puisque 96 % des enfants de nos écoles en bénéficient sur la demande de leurs enseignants.

Enfin, 950 000 € sont consacrés cette année aux travaux dans les bâtiments scolaires, des travaux de quotidien et de maintenance notamment.

La diapositive importante et attendue concerne la dette. Un focus sur l'état de notre dette : premier chiffre important, vous le voyez à l'écran, un encours de dette de 56 M€. Le camembert nous donne un aperçu sur la nature de notre dette composée à parts presque égales (42 et 48 %)

d'emprunt à taux variables et fixes, respectivement.

Les 10 % d'emprunt dits structurés concerne des emprunts déjà assez anciens, nous n'avons pas d'emprunt nouveau de ce type depuis longtemps. Ils comportent sur la durée des phases à taux fixe et des phases à taux variable selon des mécanismes relativement complexes qui vous sont décrits à la page 3 de l'annexe, état de la dette qui accompagne le dossier.

Enfin, un indicateur que vous connaissez bien maintenant, notre capacité de désendettement qui est de 6 ans, loin du seuil d'alerte des 10 ans. Cet indicateur montre notre maîtrise de la dette et, par truchement, la bonne santé de nos finances comme l'avait d'ailleurs souligné le récent rapport de la CRC.

Dans le cadre de ce budget primitif, nous avons contracté et pu négocier dans de bonnes conditions un nouveau prêt de 4 M€ auprès de la banque Arkéa. Pour une vision exhaustive de nos partenariats avec les organismes prêteurs, je me permets de vous renvoyer au tableau de la page 2 de l'annexe état de la dette.

La diapositive suivante en guise de conclusion de ma présentation : un récapitulatif pour vous dire que notre budget primitif, non sans effort et avec des choix forts, est un budget ambitieux, volontariste, antimorosité et anti-austérité gouvernementale. Cela se traduit par une maîtrise du budget de fonctionnement, un haut niveau d'investissement, tout cela au service - c'est le plus important - des Balnéolaises et Balnéolais qui méritent des services publics de qualité.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Mouloud Haddad pour sa présentation très complète et en même temps synthétique.

Je vous passe tout de suite la parole pour vos interventions sur ce budget 2024.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, les directeurs et directrices de service, je commencerai mon intervention par remercier tout particulièrement la Direction des finances pour la qualité des documents fournis ce soir qui sont de précieux supports pour les élus de cette assemblée et qui serviront de référentiel tout au long de cette année 2024.

Je tiens aussi à remercier les agents municipaux qui assurent la continuité des services publics indispensables à la vie de notre ville comme à l'accueil des habitants, la police municipale, le lien avec les personnes les plus fragiles et isolées, la solidarité de proximité, le fonctionnement de nos crèches, de nos écoles. Nous sommes donc bien solidaires avec eux.

Nous sommes tous d'accord qu'il faut que nous ayons un haut service public à Bagneux, mais l'a-t-on aujourd'hui quand on voit une ville qui est bétonnée en entrée de ville, autour des métros ou encore le nouveau quartier Victor Hugo avec une place de théâtre qui ne vit pas ou encore une Place Dampierre souvent désertique sauf les jours de marché et les quelques événements annuels ou bien des commerces toujours à la peine, pour finir, une ville qui reste sale avec des dépôts d'ordures et des taux d'incivilité en croissance ?

Nous n'avons pas la même conception du service public.

Quand des personnes extérieures traversent en bus Bagneux, le constat est toujours le même : des travaux, des dépôts de déchets, etc. des ensembles vétustes et quelques rares cafés avec débits de boissons non-ouverts le week-end. Bagneux est un peu comme une ville-dortoir, alors que tous les

indicateurs sont réunis pour en faire une belle ville.

Je ne reviendrai pas sur le contexte international, qui a été cité tout à l'heure, actuel qui est très inquiétant. Cela a été bien résumé il y a quelques minutes avec ce conflit en Ukraine qui impacte notre économie et le conflit dans la bande de Gaza.

Ces deux conflits contribuent à une instabilité internationale et nous interrogent tous, je crois, dans cette assemblée.

Concernant le contexte national, de nombreux secteurs comme l'éducation ou la politique de la ville sont touchés par des choix pas toujours judicieux et des changements de stratégie de notre Gouvernement. Nous l'avons vu ces dernières semaines.

Ce sont des éléments qui nous interpellent.

La montée des taux d'intérêt nous impacte fortement, l'impact est estimé à plus de 200 000 € pour Bagneux.

Nous rappelons que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais un enjeu pour compenser la progression des frais financiers.

Ce budget n'amène pas de grosses surprises par rapport au dossier d'orientation budgétaire présenté en début d'année.

Les recettes de fonctionnement sont supérieures à 2023 (+ 1,90 M€) avec une hausse de 4,51 %, donc + 2 M€, des recettes liées aux impôts locaux, principalement la taxe foncière par rapport au budget voté en 2023, une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et un Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) en légère hausse par rapport à 2023 (+ 200 000 €).

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons bien noté que vous augmentiez le budget propreté pour l'amélioration de la qualité quantitative et qualitative du nettoyage des espaces publics. Nous espérons que cela portera plus ses fruits que les années précédentes car, pour l'instant, Bagneux est toujours, comme je l'ai rappelé, avec ses problèmes de propreté (cf. dépôts d'ordures sauvages).

La dette était maîtrisée jusqu'à fin 2023. L'emprunt que vous prévoyez de prendre en 2024 sera de 10 M€. Une question : les 4 M€ empruntés fin 2023 entrent-ils dans ces 10 M€ ?

Fin 2024, le montant de l'encours de la dette sera porté à 60 M€. La capacité de désendettement de la commune passera ainsi de 5 années à 6,5 années.

Vous prévoyez en même temps de gros investissements en 2025.

Si l'on regarde le plan pluriannuel, l'encours de notre dette va augmenter notre capacité de désendettement, peut-être vers 8 ou 9 années d'ici la fin de la mandature.

Certes, vous avez essayé de nous rassurer tout à l'heure mais c'est une interrogation.

Les charges de personnel augmentent de 3 % en 2024 par rapport à 2023.

Vous prévoyez de transférer les compétences voirie à VSGP, en 2024. Quel est l'impact sur nos ressources humaines et nos finances ?

Vous comprendrez que nous ne cautionnerons pas ce budget primitif - mais vous vous en doutiez - qui ne tient pas compte des difficultés réelles économiques, environnementales et qui, peut-être, amène la ville à prendre des risques en regardant l'horizon 2030 pour son désendettement.

Merci, Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Claire Gabiache, je vous en prie.

Mme GABIACHE. - Nous votons un budget primitif dans un contexte difficile pour les Balnéolais et Balnéolaises.

Comme vous le savez, l'inflation n'épargne personne : notre ville dans notre fonctionnement et les habitantes et les habitants.

Certains se voient bloqués dans la précarité et n'arrivent pas à sortir la tête de l'eau et c'est bien pour elles et eux que notre devoir est de les soutenir pour prendre toute sa force.

De plus, nous faisons face à des taux d'intérêt des banques qui n'aident pas à la mise en place des politiques publiques nécessaires au bien vivre ensemble et bien s'épanouir dans notre ville.

Tout le monde est toujours d'accord pour le service public, dans les paroles. Après, il y a ceux qui assument financièrement cette position.

Alors que le Gouvernement Macron fait des économies sur des politiques essentielles comme le défi climatique ou environnemental, la santé et l'éducation populaire, notre municipalité, à l'inverse, propose avec ce budget 2024 de porter haut nos engagements. Nous sommes plus qu'exemplaires avec une dette publique stable, malgré ce contexte.

Le budget municipal doit en effet refléter nos valeurs fondamentales tout en répondant au défi de notre époque. Nous déclinons nos priorités autour de la solidarité, de la transition écologique, de la politique éducative et du cadre de vie.

Nous sommes une ville de gauche et nous assumons que la solidarité guide notre action.

Nous consacrons nos ressources à la protection des plus vulnérables et des plus précaires en permettant l'accès de tous et toutes au service public et au logement.

En soutenant les personnes en difficulté, les associations, nous reversons à un tissu social indispensable dans un contexte où l'extrême droite gagne du terrain et où le Gouvernement nous oppose les uns et les autres.

La transition socioécologique et le défi climatique sont des exigences impérieuses. Nous investissons dans la rénovation énergétique de nos bâtiments, la réalisation de nouvelles cours végétalisées - au passage, les cours végétalisées ne sont pas que de l'écologie, c'est aussi de l'égalité, je vous ferai un petit cours sur cela un jour - l'éducation, et l'accès à la culture et au sport est un moteur de progrès.

Nous voulons donner des moyens pour soutenir les enseignants et offrir des parcours éducatifs innovants à nos enfants ; un cadre de vie de qualité est également essentiel.

Nous travaillons à embellir nos services publics, à promouvoir la mobilité douce et à préserver notre patrimoine. En créant un environnement agréable et durable, nous voulons améliorer la qualité de vie. Si nous augmentons tous les jours le nombre d'habitants, c'est bien que Bagneux n'est pas aussi sale et horrible que peuvent le décrire certains membres de l'opposition.

L'attractivité commerciale est également une des priorités de ce budget 2024. C'est pour cela que

le Groupe Génération Insoumise sera toujours présent afin de contribuer aux efforts autour de ses priorités.

Nous façonnons un avenir pour notre ville et pour tous ses habitants et nous félicitons les services et Mouloud pour la gestion budgétaire et cette présentation.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zani, c'est à vous.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, lors du précédent Conseil municipal, nous avons eu un débat où chaque sensibilité politique a pu s'exprimer avec un temps de parole très largement consenti à l'opposition. Je voulais vous remercier pour cette démocratie dont vous avez toujours fait preuve.

Vous l'aurez compris, je ne reviendrai pas sur les aspects déjà évoqués ou plutôt si : je constate une fois de plus que le volet du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France en page 6 sur 45 n'est pas correctement régularisé, mais cette fois-ci au détriment de la commune.

Vous l'avez corrigé à hauteur de 3 596 155 € en soustrayant étonnamment 100 000 € au premier chiffre erroné, ce qui n'a aucun sens, alors qu'il fallait en soustraire que 12 274 €.

Finalement, le bon chiffre à retenir est de 3 683 881 et non celui que vous avez noté, soit 3 596 155 €, soit un avantage cette fois-ci au profit de la commune de 87 726 €.

Au Conseil municipal de mon premier retour, j'ai privé la commune d'un apport de 12 274 €. À celui de mon deuxième retour, je vous fais bénéficier de 87 726 € par un simple jeu d'écritures.

J'espère ne pas avoir trop perturbé vos services financiers.

J'aimerais également vous dire, Madame la Maire, chers collègues, qu'au regard de mon intervention passée qui était axée sur la satisfaction de votre budget, voter aujourd'hui contre serait faire offense à ma personne.

C'est pourquoi je renonce à ce vote systématique qui consiste à ce que les oppositions de toutes les assemblées confondues votent contre lors des discussions du budget.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Zani.

M. ZANI. - Il y a encore une erreur.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, vous verrez cela avec notre Directeur des finances à la fin de la séance ?

M. ZANI. - Entendu.

Mme le MAIRE. - Merci. Madame Moutaoukil, à vous.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame la Maire.

Comme l'ont fait un certain nombre de mes collègues avant moi, je voudrais commencer par remercier Rémy Fernandez, notre DGA, notre DGS pour la qualité des documents qu'ils nous ont transmis car, comme nous en avons maintenant l'habitude, ces documents sont extrêmement clairs et de grande qualité.

Je voudrais rappeler que beaucoup de Français ont été abasourdis, c'est je crois le terme, peut-être même n'est-il pas assez fort, par l'annonce du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, de supprimer les 10 Md€ de crédit au budget 2024 qui avaient pourtant été promulgués il y a à peu près 2 mois. C'est juste inédit. Il faut tout de même le souligner, mais cela ne va pas s'arrêter là.

Notre collègue Mouloud Haddad que je voudrais aussi remercier pour sa présentation, l'a rappelé, l'année prochaine, c'est 20 Md€, mais ce n'est pas tout, vous l'avez entendu comme moi : ils ont annoncé que, d'ici 2027, il faudrait trouver 50 Md€. Cela, c'est au bas mot ; somme qui s'ajouterait aux 10 Md€ de coupe dans les crédits des ministères annoncée en urgence mi-février pour l'année 2024.

À notre sens, il convient tout d'abord de revenir sur les deux causes directes de cette situation : d'abord le désarmement fiscal voulu par le Président Macron qui, pour nous, en est tout de même la cause principale. Entre 2017 et début 2024, la perte fiscale de l'État représente plus de 265 Md€, soit une moyenne supérieure à 60 Md€ par an.

En second lieu, parce que ce Gouvernement, qui souhaite apparaître comme un bon élève en matière de réduction du déficit public et de la dette, a basé son budget 2024 sur des hypothèses très optimistes voire peut-être trop optimistes.

En réalité, Emmanuel Macron et Bruno le Maire ont, pour nous, sciemment mis en place toutes les conditions nécessaires à l'engagement d'une démarche austéritaire, actée selon nous, par la présentation de ce décret.

Au-delà de la méthode qui est tout à fait contestable, cette décision a des conséquences directes très lourdes totalement déconnectées de la réalité et de la dureté des situations : en pleine crise du logement, on ampute des crédits à destination du logement de près de 2 Md€, on enregistre également un nouveau recul totalement inconséquent en matière de transition environnementale (2 Md€), des coupes budgétaires lourdes frappant l'école (692 M€), pourtant priorité nationale de notre Premier Ministre, l'université (- 900 M€) malgré les difficultés sans précédent de ce secteur ; coupe sur l'emploi (1 Md€) et la culture (200 M€) et, enfin, la remise en cause du rôle des collectivités avec la réduction du fonds vert ou encore des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

On peut y ajouter les estimations de suppressions de postes totalement vertigineuses puisque l'on prévoit de supprimer 8 000 postes dans l'enseignement scolaire, 7 500 dans la recherche, 1 700 dans la défense, 1 200 pour l'agriculture et l'alimentation en pleine crise agricole et 300 pour la justice.

La liste des exemples qui sont de véritables énormités retenue par ce Gouvernement est longue et totalement déconnectée des réalités des besoins de nos concitoyens.

S'ajoute à ces décisions, une inflation qui demeure élevée puisqu'elle est prévue par l'INSEE à 3,1 % cette année, un taux de chômage qui frôle les 7 %.

De fait, les collectivités territoriales et, en particulier les villes, ont de plus en plus de mal à produire un budget en équilibre sans rogner de manière forte et conséquente sur leurs politiques publiques.

J'ai oublié, mais un certain nombre d'entre vous l'a rappelé, la situation géopolitique extrêmement anxiogène dans laquelle nous vivons aujourd'hui avec le conflit russo-ukrainien et israélo-Palestinien.

Les collectivités territoriales et notamment les villes ont donc de plus en plus de mal à produire un budget à l'équilibre sans rogner de manière forte et conséquente sur leur politique publique.

Pour autant, notre ville présente cette année encore, grâce à une gestion saine, un budget ambitieux décliné autour de 3 priorités : la solidarité, la transition écologique et la réussite éducative, en phase avec les orientations budgétaires débattues lors du dernier Conseil municipal auxquelles nous ajoutons des actions en faveur du cadre de vie et de nos politiques en faveur du développement des commerces.

Avec 21,40 M€ consacrés aux dépenses d'investissement, nous allons permettre, en 2024, l'extension de notre Centre Municipal de Santé, ce sont tout de même 6 M€ que nous y consacrons, la création d'un équipement polyvalent sur la place Lucie Aubrac, la réfection du stade René Rousseau, la rénovation thermique de la toiture de l'école Joliot Curie, la production d'un atlas de la biodiversité, l'offre d'un kit de fournitures scolaires à tous les élèves de l'élémentaire et j'en oublie.

En fonctionnement, nous maintenons le niveau de la subvention du CCAS et aux associations qui œuvrent, nous le savons tous ici, à développer du lien social entre nos habitants dans nos quartiers.

Le budget du personnel reste relativement élevé, on l'a rappelé, mais la hausse témoigne aussi du haut niveau de service public que nous souhaitons rendre à nos habitants. Cette hausse, que nous regardons de près, est aussi la conséquence de décisions nationales. Ces décisions étaient attendues même si elles sont insuffisantes au regard des besoins des fonctionnaires, mais augmenter le point d'indice et revaloriser le smic sans aucune compensation de l'État, c'est aussi un véritable sujet.

De fait, toutes ces augmentations sont supportées par le budget de la ville ou quasiment.

Notre capacité de désendettement, vous l'avez relevé, est à 6 ans, ce qui est très en deçà du seuil d'alerte qui est à 10 ans.

Nous nous réjouissons vraiment de cette gestion que nous avons portée et défendue avec l'ensemble de nos collègues ici présents et à la tête de laquelle se trouve Mme la Maire.

Merci Madame la Maire pour cette gestion saine et merci aux collègues d'avoir tenu.

Merci à notre élu aux finances également et à l'administration bien sûr.

Nous continuons donc à résister malgré les vents contraires, c'est vraiment de cela qu'il faut qualifier notre action, afin de faire de ce budget 2024, encore cette année, un budget ambitieux à la hauteur des engagements que nous avons pris devant nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Boudjenah, à vous.

Mme BOUDJENAH. - Un mot Madame la Maire au nom du Groupe Communistes et Citoyens pour remercier notre collègue Mouloud Haddad et l'ensemble des services : je m'associe à tous les remerciements. C'est aussi

La construction de ce budget dans un contexte, je ne vais pas répéter ce qu'a dit Aïcha Moutaoukil

à l'instant, où les contraintes étaient déjà là quand nous l'avons préparé est le résultat d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe municipale depuis maintenant plusieurs mois.

Les 10 Md€ en moins "qui viennent de tomber", même si l'on va attendre de voir comment cela se confirme précisément pour notre commune, sont évidemment un nuage noir supplémentaire qui se met au-dessus de notre tête et sera un double nuage avec les 20 Md€ annoncés de coupe déjà pour l'an prochain. Aïcha Moutaoukil l'a dit, ce sont les services publics, l'éducation, la santé, pourtant déjà bien mis à mal, qui vont en pâtir alors que, dans l'Éducation nationale, nous avons une crise de recrutement sans précédent : on parle d'école inclusive mais tout le monde constate que les enfants porteurs de handicap n'ont pas suffisamment d'accompagnement et que cela porte préjudice aussi à l'ensemble des équipes pédagogiques. Je ne vois pas, comment avec les coupes, cela va permettre davantage au service public de l'Éducation nationale de jouer pleinement son rôle.

Ici, nous ne sommes pas dans le département de la Seine Saint-Denis, vous avez vu cette grève historique dont les médias parlent très peu. Je trouve que c'est extrêmement symptomatique du ras-le-bol général et, en même temps, de la nécessité de s'engager collectivement pour tirer la sonnette d'alarme et exiger que les services publics aient des financements à la hauteur. C'est l'occasion d'exprimer notre solidarité avec les grévistes du jour et les manifestants du jour de l'ensemble de la fonction publique.

Les coupes vont aussi vraisemblablement tomber sur la transition écologique dont les associations en particulier et les parlementaires de gauche avaient déjà noté que la loi de finances n'était pas à la hauteur pour relever les défis dont tout le monde constate qu'ils sont à relever notamment sur l'adaptation des villes au changement climatique.

Ce n'est pas en rabaissant le fonds vert, en rabaissant ma prime rénove pour les particuliers que l'on va avancer vers la rénovation des bâtiments notamment ou permettre de végétaliser davantage les villes.

Un mot sur le logement : la crise de l'immobilier et les conséquences catastrophiques en particulier dans la métropole parisienne avec 900 000 demandeurs de logements sur la région. On voit bien que la crise de l'immobilier continue de produire une tension absolument dramatique : un certain nombre de familles se retrouvent dans des situations de mal logement ou d'attente de logement, qui vont encore s'aggraver.

Cette crise a aussi des conséquences sur les collectivités. On n'a peut-être pas assez insisté sur cette crise dans le cadre du budget, mais le fait que la crise de l'immobilier ralentisse, peut-être un peu moins à Bagneux qu'ailleurs, les transitions immobilières, nous a amenés à revoir à la baisse dans les prévisions nos recettes sur les droits de mutation.

Peut-être un mot à la suite d'Aïcha Moutaoukil sur ce qu'a dit Bruno Le Maire : l'argument essentiel porté par le Gouvernement est de dire que le niveau de croissance est plus bas que celui prévu dans la loi de finances - on ne polémiquera pas sur le fait que la loi de finances a été votée il y a très peu de temps, à moins qu'ils ne payent pas assez les McKinsey et compagnie pour calculer les taux de croissance, ou c'est se moquer du monde, j'opterais plutôt pour la deuxième hypothèse.

Essayons d'y regarder de plus près ! Pourquoi le niveau de croissance est bas et comment relancer une véritable croissance ? Nous, ici, nous faisons partie de ceux qui pensent que, pour relancer de manière saine la croissance et pas seulement par la financiarisation de l'économie, il faut investir dans les salaires des fonctionnaires, mais aussi dans celui des salariés du privé afin que les gens

aient enfin les moyens de vivre correctement et de consommer.

Nous, les collectivités, nous investissons. Aussi, lorsque nous n'avons pas les moyens d'investir, lorsque nous sommes obligés d'en rabattre sur les travaux, petits ou grands, surtout grands que nous aimerions lancer pour rénover les écoles, faire des réfections de voiries, végétaliser les cours d'école, etc. non seulement, nous ne contribuons pas à relancer la machine économique, mais un certain nombre d'entreprises aujourd'hui peinent à remplir leur carnet de commandes. C'est un cercle infernal alors que c'est bien un cercle vertueux qu'il faudrait relancer.

Je pense qu'il faut se mettre en position de faire d'autres choix si nous voulons vraiment nous retrousser les manches pour relancer localement l'économie et nationalement en vue de permettre à tout le monde de vivre mieux.

Tout à l'heure, on parlait de milliards pour les entreprises du CAC 40. Elles comptent en milliards, mais là, c'est pour sabrer le champagne quasiment tous les jours car les chiffres sortis il y a peu de temps sur l'année 2023 montrent que, chaque année, ils battent des records. On se demande jusqu'où cela va aller. Là, ce sont près de 100 Md€ qui ont été versés aux actionnaires en 2023.

Il me semble que, dans cette période de crise et de forte inflation qui touche des millions de personnes et une ville comme Bagneux proportionnellement encore plus qu'ailleurs, c'est proprement indécent.

Dans ce cadre, nous allons évidemment voter avec enthousiasme ce budget. Je partage tout à fait le terme de résistance qui a été employé. Nous sommes sur un budget qui poursuit notre projet de ville à la fois pour une ville dynamique qui résiste, qui permet aux habitants qui en ont le plus besoin d'avoir une sorte de bouclier fiscal, mais aussi d'être en dynamique sur nos politiques éducatives, nos investissements en matière de transition écologique, cela a été largement dit, je n'y reviens pas.

Un dernier mot, Monsieur Rousseau, par rapport à vos critiques sur l'entrée de ville et la place des métros, un peu pour vous rassurer, les mètres carrés de bureaux dans la foulée de ce qu'Arcueil avait fait à la Vache Noire (pari que, collectivement, nous avons lancé pour que l'arrivée de ces deux métros et l'aménagement de l'entrée de ville qui n'était - je vous montrerai les photos si vous avez oublié - pas très engageante avec un Saint Maclou, un KFC, un no man's land - les gens ceux qui ne connaissaient pas Bagneux se demandaient où ils arrivaient quand ils entraient dans la ville - soit autrement plus qualitative avec une fresque magnifique que d'aucuns nous envient d'ailleurs dans les villes voisines) se remplissent plutôt très bien.

Le journal des Hauts-de-Seine a salué la transaction sur l'immeuble qui vient d'être livré. Ils sont en train de l'aménager pour accueillir les salariés qui vont remplir tout l'immeuble en face de Cora, la transaction la plus importante de l'année 2023 dans tout le département.

La place des métros, j'ose espérer que vous l'avez constaté, s'anime de plus en plus, en particulier avec l'ouverture des premiers commerces : Auchan, la boulangerie-pâtisserie, mais nous attendons tous avec impatience les autres commerces en bas du deuxième immeuble en construction et la plantation d'un certain nombre d'arbres parce que les premiers arbres ont pu être plantés mais la partie de la place livrée en premier n'était pas celle que nous pouvions végétaliser le plus parce qu'elle passe au-dessus de la ligne du quai et du faisceau de la ligne 4. Pour cette raison, il est impossible de planter à cet endroit. En revanche, l'agrandissement de la place qui va être effectué dès l'année prochaine pour préparer l'arrivée de la ligne 15 et continuer la place jusqu'à la gare de la ligne 15 est une partie sur laquelle nous allons planter le plus généreusement possible des

arbres.

Un dernier mot pour parler logement, même si tous ne sont pas en béton pour reprendre votre expression, Monsieur Rousseau. En effet, au printemps, seront livrés des logements dans la ZAC Victor Hugo l'un en terre crue, l'autre en maxi-briques, le troisième en super structure bois, tout cela à des prix abordables grâce à notre charte puisque j'ai appris il y a encore quelques jours en discutant avec des Montrougiens que, malgré la crise de l'immobilier, dans une ville comme Montrouge, il y a encore des prix à 12 000 € du mètre carré.

Ce ne sont évidemment pas les choix que nous avons faits à Bagneux. Nous voulons continuer de construire une ville agréable, dynamique mais qui soit accessible à tous.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Ouédraogo, je vous en prie.

M. OUÉDRAOGO. - Merci Madame le Maire.

Bonsoir chers collègues. C'est toujours un plaisir pour moi de prendre la parole dans ce Conseil municipal sur ce sujet important car toute la politique de la ville sur l'année commence par un budget. C'est tout naturellement que nous nous devons de nous battre pour que le budget reflète les ambitions que nous avons tous pour la ville et que ce budget consacre les moyens nécessaires qui permettront un développement harmonieux de Bagneux.

Nous sommes sollicités ce soir pour adopter ce budget qui fait suite à notre débat d'orientation budgétaire lors du dernier Conseil municipal.

Je voudrais tout d'abord dire merci à M. Haddad pour sa brillante présentation. Pour moi, en tout cas, ce fut très clair, synthétique, même si cela ne manquait pas de pointes d'humour et de quelques pics vis-à-vis de la politique gouvernementale. C'est le jeu de ce Conseil municipal.

Comme on le dit toujours, on a beau faire parler aux chiffres le langage que l'on souhaite, ils finiront par parler d'eux-mêmes.

Il a été rappelé ce soir le contexte international qui impacte les différentes économies. La France n'est pas la seule à être impactée par ce contexte économique qui crée de l'inflation et complexifie les exercices budgétaires. Je suis particulièrement ravi que ce constat soit partagé. D'ailleurs, nous l'avons entendu dans vos propos que nous avons sagement écoutés.

Vous conviendrez toutefois avec moi, enfin avec nous puisque c'est la position de notre groupe que j'exprime, qu'il est impensable de laisser filer les déficits publics face à ces soubresauts économiques.

Les 10 Md€ d'économies actés étaient une nécessité.

D'ailleurs, c'est le bon sens et la gestion en bon père de famille qui le commente et l'exige.

Le budget 2024 qui nous est présenté ce soir confirme la poursuite d'une gestion des finances de la ville inquiétante qui a d'ailleurs été retoquée par la Chambre régionale des comptes : toujours plus de dépenses, très peu d'investissements et un budget qui est construit sur des attentes très élevées en termes de subventions.

À mi-mandat, nous constatons que chaque Euro de recettes ou d'économie sera utilisé pour être dépensé et ne servira pas à nous sortir de ce niveau d'endettement. Même s'il est annoncé maîtrisé, il reste tout de même à un niveau élevé. 92 M€ de dépenses annoncées en 2024, soit une hausse de

13 %, est un choix pour nous qui semble inapproprié puisque cela n'allège pas notre dette financière qui reste à son niveau abyssale.

Nous sommes conscients que les efforts consentis par les pouvoirs publics ne vous sembleront jamais suffisants, mais au niveau local, nous devons, avec le peu que nous avons, faire preuve d'une bonne maîtrise de nos finances pour mettre un coup d'arrêt à la dégradation de la situation financière de la ville qui s'installe de plus en plus, d'année en année, nous l'avons bien noté.

Ce budget se décline en trois axes : la solidarité, l'éducation et la transition écologique.

Nous sommes pour la solidarité, pour l'éducation qui est la mère des batailles et la transition écologique. Il est dommage que M. Kandel ne soit pas présent ce soir, dans ce budget, nous avons très peu entendu parler des commerces et des entreprises. Pour nous, il est important de donner une place de choix aux commerces qui contribuent à alimenter le poumon économique de notre ville. J'aurais bien aimé entendre parler de commerces, des mesures que l'on met en place dans ce budget, des investissements que l'on y consacre pour favoriser l'ouverture de nouveaux commerces ou sauvegarder le très peu de commerces que nous avons sur la ville.

Ce qui nous a beaucoup inquiétés dans la section recettes de ce budget, c'est le niveau de taxation qui est à 70 % : c'est très élevé.

Nous réitérons une fois de plus notre demande d'annulation de la hausse de la taxe foncière de 10 % décidée en 2022 qui continue de faire du mal à l'attractivité de notre ville parce que la taxe foncière est un choix. On parle beaucoup de nouveaux Balnéolais qui s'installent, mais nous souhaitons aussi que le nombre de propriétaires sur la ville augmente dans la même proportion. Les ambitions et priorités qui se déclinent dans votre budget 2024 nous semblent insuffisantes parce qu'elles souffrent d'investissements concrets et nous rendent encore plus sensibles aux effets de l'inflation.

Bagneux pourra s'autofinancer à condition que les choix budgétaires judicieux soient faits et nous pensons que ce budget qui nous est présenté ce soir produira, de manière mécanique, les effets suivants :

- une dette qui deviendra incontrôlable car notre capacité d'endettement va se rétrécir et limiter notre capacité à pouvoir investir puisqu'il y a un lien,
- l'exposition des Balnéolais aux effets de la crise actuelle et de l'inflation.

Ce budget produira un renoncement sur la transition écologique face aux ajustements du fonds vert dont la réduction a été actée. Ce n'est pas pour autant pour nous que la transition écologique doit être le parent pauvre de ce budget.

Tout naturellement, notre groupe rejettera ce budget.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Claire Gabiache, à vous.

Mme GABIACHE. - Veuillez m'excuser, chers collègues, je me permets une remarque de forme. En début de délibération n° 3, il a été utilisé l'expression "gestion en bon père de famille". Je pense que, dans le débat politique, lorsque l'on est en train d'afficher une volonté d'essayer de sortir des clichés, des stéréotypes, il est bien de l'appliquer en partie à nos déclarations.

Mme le MAIRE. - Farid Housni, vous avez la parole.

M. HOUSNI. - Merci Madame la Maire.

Au nom du Groupe Écologie Les Verts et Citoyens, nous ne pouvons que saluer ce travail. Évidemment, nous saluons le travail réalisé par l'élu chargé des finances, par l'administration et l'ensemble de l'équipe. Nous saluons aussi les axes mentionnés dans ce rapport et nous nous engageons à les mettre en œuvre.

Cependant, nous émettons un petit bémol sur la question de la transition écologique. Oui, il y a une crise internationale, oui, des choix politiques faits au niveau national ne sont pas conformes et favorisent plus les riches que ceux envers la défense de la planète, envers plus de solidarité, plus d'éducation. Nous sommes conscients de tout cela et nous nous engageons pour lutter contre ces choix politiques.

Néanmoins, sur le plan local, nous pensons que Bagneux, une ville qui s'est engagée dans cette transition écologique, peut faire encore mieux, peut encore travailler plus et peut allouer plus de moyens sur cette question.

Aujourd'hui, par exemple, selon le décret tertiaire, toutes les villes - Bagneux comprise - doivent s'engager à arriver à moins 40 en 2030 en termes de réduction des consommations énergétiques. Avec ce rythme et ce que l'on constate aujourd'hui, notre crainte est que nous n'y arrivons pas et, encore une fois, c'est la planète qui va souffrir. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien tous les experts. Si nous n'accélérons pas la cadence, si nous ne faisons pas plus, nous partons direct à la catastrophe.

C'est pour cela que nous, sur cet aspect, nous avons un peu du mal à accepter le fait que nous n'ayons pas pu faire mieux.

Néanmoins, en tant que Groupe, nous allons voter ce budget.

Nous remercions les personnes pour le travail effectué.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je remercie ceux qui ont salué le travail fourni et qui soutiennent ce budget pour leur intervention : Claire Gabiache, Aïcha Moutaoukil, Yasmine Boudjenah, Farid Housni et M. Zani.

Merci à vous de votre soutien.

Quelques mots pour revenir brièvement sur les choix nationaux : nos collègues de Renaissance nous indiquent qu'il est impossible de laisser filer les déficits publics. Notre volonté n'est pas de les laisser filer. La question est de savoir qui doit contribuer à les résorber.

Bruno Le Maire et le Gouvernement de Gabriel Attal ont annoncé 10 Md€ d'économies, mais ce sera peut-être 20 Md€, peut-être 50 Md€ comme l'a dit Aïcha Moutaoukil.

Entrons dans le détail de ce qui est mis à contribution, en plus de ce qui a déjà été dit par d'autres collègues : il est prévu une baisse des crédits de la politique de la ville de 10 % sur l'année 2024. On enlève 50 M€ aux crédits de la politique de la ville, des crédits destinés aux quartiers prioritaires, à savoir les quartiers les plus pauvres de notre pays. C'est aussi 726 M€ en moins sur le budget du ministère de la cohésion sociale, cohésion des territoires, des politiques sociales, c'est moins 25 % sur l'ensemble des fonds verts, toutes les politiques concernant la rénovation énergétique, c'est 15 % en moins du budget de la jeunesse et de la vie associative, des budgets

extrêmement sociaux, vous vous en doutez.

Un collègue a évoqué les budgets de l'enseignement, ce sont 260 M€ en moins sur la ligne budgétaire vie des élèves, ligne budgétaire qui sert à payer les AESH, les personnels qui s'occupent des enfants en situation de handicap. Les écoles se voient amputer de cette somme alors qu'il y a une crise terrible. Il manque une dizaine d'AESH rien qu'à Bagneux, imaginez-vous ce qu'il manque à l'échelle de tout le pays.

Qui doit contribuer à ces déficits publics ? La question est celle-ci.

Yasmine Boudjenah et d'autres collègues l'ont souligné, il y a bien sûr, c'est notre point de vue, les profits extrêmement importants des entreprises du CAC 40, ce que l'on appelle "les profiteurs de crise", ceux qui ont profité de la crise de la Covid et qui profitent de la guerre en Ukraine pour s'en mettre plein les poches et continuer de distribuer des dividendes de manière honteuse. Il faut savoir que les 10 Md€ d'économies correspondent au cadeau que vient de faire le Gouvernement en supprimant la CVAE, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, l'ancienne taxe professionnelle pour les collègues plus anciens, dont la contribution était déjà beaucoup moindre.

C'est cet argent que l'on propose de prendre dans les budgets social et écologique. On exonère complètement ces entreprises.

Je rappelle qu'en France 400 000 entreprises sur les 5 millions payaient la CVAE, les 400 000 entreprises les plus riches de notre pays. Je ne parle pas des PME et PMI, de petites entreprises, je parle d'entreprises qui génèrent des profits extrêmement importants. Cette politique ne peut être comprise par notre peuple. Je le dis tranquillement à mes collègues, cette politique favorise la montée de l'extrême droite : des discours se développent de la part de celles et ceux qui ont intérêt à fracturer la Société disant en gros ce que je suis en train de vous expliquer et que c'est la faute des étrangers qui profitent de trop des prestations sociales trop généreuses de notre pays.

Je pense que la manière dont les questions de justice sociale et fiscale sont portées dans notre pays est la clef pour travailler à mieux équilibrer nos budgets et à résorber une partie des déficits publics que personne ici autour de la table ne souhaite voir augmenter.

Je vais revenir sur ce qu'a dit M. Rousseau. Vous ne nous avez pas habitués à cela, Monsieur Rousseau, c'était presque caricatural. Nous avons eu l'impression que Bagneux était, excusez-moi de l'expression, le Bronx et que l'on ne pouvait pas s'y promener tellement c'était horrible. La caricature ne sert pas toujours le propos. Mme Boudjenah y est revenue, la ville se développe, s'améliore et s'embellit. Il y a encore beaucoup de chemin à faire et beaucoup de choses à faire. Vous savez que je ne fais pas partie des élus qui sont dans le satisfecit permanent.

Toutes celles et ceux qui m'entourent savent que, quand j'ai réglé un problème, j'ai envie d'en régler un autre. Je ne suis pas dans le satisfecit.

Mme CILLIERES. - Ou d'autres.

Mme le MAIRE. - Je crois que l'on ne peut pas qualifier Bagneux de ville-dortoir. C'est une ville qui propose de multiples activités, culturelles, sportives, associatives, c'est une ville qui bouillonne, une ville dans laquelle il se passe des choses tous les week-ends. C'est bien, c'est à mettre à l'actif de nos équipements, de nos politiques sportives et culturelles et de la dynamique associative de la ville que nous soutenons fortement.

En ce qui concerne l'emprunt, vous avez demandé si c'était 4 plus 10 ou 10 moins 4. C'est 4 plus 10, vous avez bien compris. À la fin de l'année 2023, nous sommes sur 5 ans de capacité de

désendettement, nous serons entre 6 et 6,5 sur l'année 2024.

Je vous rappelle, Mouloud Haddad y est revenu, que le seuil d'alerte est de 10 ans. Nous sommes donc bien loin du seuil d'alerte. Je tenais à le dire aux collègues.

Tout le monde a en tête en termes d'investissements que nous sommes engagés dans la réhabilitation de nos bâtiments scolaires qu'il faut poursuivre : la rénovation du stade René Rousseau, tout le monde l'a en tête, notre maison du patrimoine dont les premiers travaux ont commencé ainsi que l'extension et la rénovation du CMS pour ne citer que ces exemples sur des volumes financiers importants.

Nous entrons, en 2024, dans la mobilisation plus importante et la concrétisation de ces projets dont nous parlons depuis un petit moment.

Vous m'avez interrogée sur les transferts de voiries, comme vous le savez - nous en avons déjà parlé lors du débat d'orientation budgétaire - nous allons transférer la voirie à Vallée Sud Grand Paris. Cela représentera l'équivalent de 5 postes et environ l'équivalent de 1,50 M€ d'investissements que nous mettons chaque année pour la voirie. Certaines années, nous avons mis 1 M€, certaines autres 2, c'est entre 1,5 et 2 M€.

Le prochain Conseil de territoire, celui du mois d'avril, est prévu le 2. Il se prononcera sur le transfert de la voirie qui concernera les villes de Bagneux et de Châtillon.

Je voulais revenir enfin sur le budget. Celui que nous proposons ce soir est engagé sur les questions de la solidarité, c'est extrêmement important, et la protection notamment des plus fragiles.

Quand on parle des plus fragiles, on parle, bien sûr, de l'ensemble des habitants, mais également des plus précaires, de nos aînés et des personnes en situation de handicap qu'il nous faut évidemment accompagner le mieux possible.

La ville est engagée dans les questions éducatives, je n'y reviens pas, vous l'avez vu dans les camemberts budgétaires qui vous ont été présentés. Le sport et la culture concernent aussi beaucoup l'éducation, les enfants et la jeunesse. C'est un effort extrêmement important de la ville que nous allons continuer de fournir.

Sur les classes de découverte, de mémoire, nous sommes à peu près à 370 000 € par an, rien que pour permettre à tous les enfants de partir au moins une fois dans leur scolarité en classe de découverte. C'est un choix politique qui n'est pas celui fait par toutes les communes, et un engagement sur les questions écologiques.

J'ai entendu nos collègues d'Europe Écologie les Verts revenir sur le fait que cet effort ne serait pas suffisamment important. Comme vous avez pu le voir dans les camemberts budgétaires, l'effort est soutenu, il continue d'augmenter tous les ans.

Je voudrais aussi ajouter ce qui n'apparaît pas dans ce budget, à savoir la sanctuarisation de fonciers appartenant à la commune, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans d'autres lieux. Ces fonciers extrêmement importants, la ville pourrait vouloir les valoriser : en général, quand on fait de l'acquisition foncière, c'est pour la valoriser. Pour l'école Maurice Thorez, la Lisette, l'ancien stade Albert Petit, je dois en oublier d'autres, où nous avons ce projet d'agriculture urbaine.

Ceci ne se mesure pas en termes budgétaires, mais nous pourrions les rajouter en donnant la valorisation que cela représenterait si la ville décidait de faire autre chose de ces terrains. Je tenais

à le souligner car ce sera notamment vrai dans le PLUI (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal). Vous pourrez voir que de nouvelles zones sont sanctuarisées en espaces verts, espaces sur lesquelles les constructions seront interdites. Toutes ces zones sont du foncier qui appartient à la commune de Bagneux. Je tenais à le rappeler.

En ce qui concerne les commerces et les entreprises, j'invite tous les collègues du Conseil municipal, si cela vous a échappé, à venir demain soir à l'assemblée citoyenne sur la question des commerces.

Je reprendrai quelques exemples de choses nouvelles faites depuis le début de ce mandat : nous sommes engagés, chaque fois que faire se peut, sur des politiques d'acquisition foncière des fonds de commerces. C'est ce que nous avons fait avec la banque dans le centre-ville pour y installer une librairie, c'est ce que nous avons fait en acquérant les murs du Brazza et du Bretagne en centre-ville, tous deux des commerces importants. C'est ce que nous faisons avec Vallée Sud Développement, la Société d'économie mixte qui porte les fonciers commerciaux aux côtés des communes dans le cadre de notre intercommunalité. C'est ce que nous allons faire avec Vallée Sud Développement dans le cadre de l'achat de toutes les coques commerciales au pied des métros, elles seront portées par la SEM commerciale du territoire. Cela nous donne une force de frappe pour pouvoir choisir, quand il est l'heure de livrer ces commerces, les occupants et donc sélectionner les commerces que nous voulons voir arriver sur notre ville ou, en cas de mutation d'un commerce à un autre, puisque nous achetons les murs, d'avoir notre mot à dire sur ces mutations.

Je voulais le rappeler car il s'agit d'efforts importants faits par notre collectivité et, là, en l'occurrence Vallée Sud Grand Paris concernant ce sujet.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue, je terminerai par les impôts pour souligner que nous vous proposons ce soir de ne pas augmenter les taux de taxe foncière comme nous ne les avons pas augmentés l'année dernière. Cela ne veut pas dire que les impôts n'augmentent pas puisqu'il y a un vote sur les bases au Parlement. L'augmentation annuelle n'est pas du fait de la commune. Il y aura une augmentation, mais ce ne sera pas celle votée par la ville de Bagneux, elle sera votée par le Parlement.

Mme CILLIERES. - Par une certaine majorité au Parlement.

Mme le MAIRE. - Oui.

Monsieur Zani, l'administration me dit que, concernant le FSRIF, nous ne sommes pas d'accord avec vous. En page 13 du document, il est marqué 3,70 M€. Peut-être pourrez-vous voir la question avec l'administration s'il y a besoin que nous nous mettions d'accord, mais je crois que, sur le fond, nous sommes d'accord.

Je m'arrête là parce que j'ai été beaucoup trop longue et que le débat a duré pas mal de temps.

Il me reste à vous faire voter chapitre par chapitre.

J'ai noté que votaient contre M. Rousseau et Mme Kadouci, les autres collègues votant pour.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 17 800 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : 46 044 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 40 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 17 233 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 66 - Charges financières : 1 805 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 67 - Charges spécifiques : 50 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 68 - Dotations aux provisions, dépréciations : 41 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 23 - Virement de la section d'investissement : 4 980 700 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 42 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 4 500 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Soit un total en dépenses de 92 493 700 €.

Recettes

Le montant est le même.

Chapitre 13 - Atténuation de charges : 152 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses : 10 031 200 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 18 070 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 731 - Fiscalités locales : 46 214 400 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 74 - Dotations et participations : 17 537 500 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 403 600 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 77 - Produits spécifiques : 5 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 42 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 80 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Section d'investissement

Dépenses

Le montant total de ces dépenses s'élève à 28 082 400 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 498 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : 900 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 13 886 800 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 6 090 600 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 6 025 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 26 - Participation et créances rattachées : 90 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 50 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 80 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 41 - Opérations patrimoniales : 462 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Recettes

Le montant est le même qu'en dépenses.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 4 004 235 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 9 955 465 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 1 650 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 24 - Produits de cessions d'immobilisations : 2 480 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 50 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 21 - Virement de la section de fonctionnement : 4 980 700 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 40 - Opération d'ordre de transferts entre sections : 4 500 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Chapitre 41 - Opérations patrimoniales : 462 000 €

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX**

VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE

Je vous remercie. Nous en avons fini avec le budget primitif de la commune.

6 - BUDGET PRIMITIF AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Il est de 12 000 € en dépenses et en recettes. Je pense qu'il ne va pas susciter de débat contradictoire.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

7 - FISCALITE DIRECTE LOCALE (ANNEE 2024)

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, à vous.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

J'en profite moi aussi pour remercier les collègues qui ont voté pour le budget 2024 que j'ai eu l'honneur de présenter.

Il vous est présenté au titre de l'année 2024 la fixation des taux d'imposition dans ce rapport au vote de ce soir :

- 1) de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 23,15 %,
- 2) de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à hauteur de 33,47 %,
- 3) de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 31,39 %.

Le produit fiscal que nous venons de voter dans le cadre du BP 2024 se monte à 44 708 000 € auxquels nos services, selon leurs calculs, ajoutent en prévision la somme de 15 637 251 €, c'est précis, au titre du coefficient directeur de la taxe d'habitation.

C'est une mesure de "compensation" que l'État octroie aux communes suite à la suppression de la TH que nos services calculent un peu en aveugle, même s'ils ont des éléments d'analyses et de perspectives en attente de la communication de l'État prévisionnel des bases fiscales, communication qui devrait être effective avant la fin de ce mois.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Je vous remercie.

8 - CREANCES ETEINTES

CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES

M. HADDAD. - Mme la Maire, chers collègues, cette délibération est somme toute classique de constatation de créances éteintes dans le cadre de la mise en recouvrement des participations d'usagers, mais aussi cette fois-ci et c'est moins courant, d'une personne physique : en l'occurrence, une entreprise dont le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Il vous est donc demandé, chers collègues, de constater l'effacement des dettes pour ces particuliers et cette entreprise, effacement d'un montant de 1 754,92 € au titre des années 2017, 2019, 2010, 2022 et 2023.

Je vous remercie

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je suppose que cela n'amène aucune remarque.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DE L'INSTALLATION DE MOYENS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENEUVELABLES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, à vous.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame la Maire.

Bonsoir chers collègues.

Il s'agit ici d'aborder la première de trois délibérations consacrées à la transition écologique. Je me félicite que Mouloud Haddad ait rappelé une des priorités du mandat. Je vais vous en faire la démonstration sur ces trois délibérations consécutives.

La délibération n° 9 appelle Mme le Maire à transmettre à la préfecture un document qui définit le périmètre de la zone d'accélération de production d'EnR, énergie renouvelable, pour notre ville.

Je rappelle brièvement que la loi concernée déclinée ici est la loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable de mars 2023) qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et à préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Un des articles de la loi introduit, dans le code de l'énergie, un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Ce qu'il est important de noter ce soir, c'est le fait que nous ayons la main pour définir cette petite partie de la loi.

À compter de cette loi, les communes sont invitées à identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ou de récupération.

On entend par énergies renouvelables ici l'éolien terrestre, le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité qui n'est pas très concernée par notre commune, la géothermie que nous connaissons très bien. Je rappelle ici que Bagneux a été une ville précurseur et très vertueuse car elle a été visionnaire dans les années 2010 en créant et en permettant l'installation d'un puits de géothermie.

Je rappelle que la puissance installée à Bagneux est de 51,7 mW exploités par la Société Bageops.

La zone d'accélération permettra d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptée, c'est important. Les projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs, c'est important pour nos finances.

En revanche, le fait d'être situés en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation.

Je rappelle que la grande majorité du territoire au sens Île-de-France peut techniquement accueillir des projets de géothermie profonde, entre 0 et 200 mètres, ou superficielle inférieure à 200 mètres. Les communes très denses ont souvent un fort potentiel de développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur toitures ou sur ombrières de parkings.

Le guide que vous avez à votre disposition dans la délibération nous autorise à présenter l'ensemble de la commune en zone d'accélération.

Il a été proposé et accepté de définir l'ensemble du territoire de la commune comme périmètre permettant cette zone d'accélération facilitant ainsi l'avenir puisque l'on va éviter un découpage engageant pour l'avenir en conservant la totalité du périmètre de la commune.

Pour montrer les efforts que nous avons à faire dans les années à venir - cela fait référence à l'intervention faite précédemment, c'est un élément important - le Schéma Régional du Climat Air-Énergie (SRCAE) estime que, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, outre les efforts de sobriété qui nous reviennent individuellement à faire, la production solaire photovoltaïque régionale devra être multipliée par 30, la production d'éoliennes par 5, la géothermie profonde par 3 et la production par biogaz par 10.

Il est donc temps de mettre l'accélérateur, sans jeu de mots, pour atteindre les objectifs 2030, 2040 et 2050.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

10 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU SIPPAREC DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT-CURIE ET DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

CONVENTIONS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION PAR LE SIPPAREC D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT-CURIE

M. BENSOUSSAN. - Cette délibération est, elle aussi, en lien avec la transition écologique. Il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer les deux conventions qui vont nous lier au Sipparec pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Joliot Curie.

Je me félicite que, dans beaucoup d'interventions ce soir, la toiture de Joliot Curie a été citée beaucoup de fois. J'en suis très content.

Je rappelle brièvement que la collectivité, c'est-à-dire Bagneux, a adhéré à la compétence relative au développement des énergies renouvelables du Sipperec en 2011. C'est dans ce cadre que nous avons pu créer le puits de géothermie en 2016 avec les bons résultats que nous connaissons en termes de préservation de production de CO₂.

Là, il s'agit de signer un document avec le Sipperec qui concerne l'aménagement qui va permettre les conditions technico-économiques de réalisation de l'installation photovoltaïque sur le bâtiment de l'école primaire.

Je rappelle, si vous n'avez pas eu le temps de lire le document, que la toiture fait 700 m² et qu'elle sera - aujourd'hui, les études ne sont pas faites - en partie recouverte de panneaux photovoltaïques.

Il s'agit ici de définir les modalités de participation financière qui va incomber à la commune, le montant total étant de 146 618 € TTC. À la charge de la commune, il revient la dépense de 80 262 €. Une première convention définit ces conditions de financement que vous avez en pièce jointe.

Le deuxième document qui doit être signé est naturellement de permettre au Sipperec, puisque c'est lui qui va installer tous ces équipements, la mise à disposition de la toiture pour installer ces panneaux photovoltaïques.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

11 - FLOTTE DE VEHICULES MUNICIPAUX

CHANGEMENT DU BENEFICIAIRE AUQUEL SONT CEDES LES VEHICULES MUNICIPAUX DE LA DEL_20230627_13 ET MISE EN REFORME DE DEUX NOUVEAUX VEHICULES

M. BENSOUSSAN. - Je serai extrêmement bref puisque nous parlons de 6 € : du fait de la somme, je ne pense pas nécessaire d'y rester longtemps.

Pour faire simple, il s'agit d'un changement de destinataire des véhicules qui vont aller à la casse.

Je veux juste rappeler que, suite à des problèmes que je vous ai déjà exposés précédemment consécutifs à des lots infructueux sur le marché public de renouvellement de la flotte, nous avons changé "de fusil d'épaule" en demandant au Sipperec de nous fournir des véhicules qui seront livrés soit ce mois-ci soit au mois d'avril. 4 plus 2 véhicules vont être cédés à titre onéreux pour 1 € pièce, soit 6 véhicules pour 6 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

12 - RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ANNEE 2022

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Mme le MAIRE. - Blodine B. Canal, à vous.

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire.

Bonsoir à tous bonsoirs.

Chers collègues, c'est une délibération je dirai habituelle.

Dans les premières années du mandat, il n'y en avait pas eu pour des raisons différentes, je n'y reviens pas. Chaque année, nous faisons cet état des lieux.

Le rapport présenté nous met un peu en synthèse l'ensemble des choses faites sur la ville en matière d'accessibilité.

La commission est chargée de dresser, comme je le disais, un état des lieux de l'accessibilité que ce soit en matière de voiries, de bâtiments, d'espaces publics ou notamment de transports.

Les partenaires participants sont parfois amenés à faire des propositions, un ensemble de choses pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, en tout cas qui ont des difficultés.

Cette commission est également chargée de proposer des actions qui permettent d'améliorer un système de recensement des offres de logement ou de tout autre chose, nous en avons déjà parlé.

Un certain nombre de choses se font en matière de handicap sur la ville, nous en avons discuté et il en a été question dans le cadre du budget. Je souhaite la remercier pour le travail entrepris et le fait que l'on mette un peu plus en visibilité le handicap et aussi en termes de budget. C'est un travail que j'aimerais que nous poursuivions, je suis sûre que nous allons y arriver de par l'importance que revêt le fait de parler de nos concitoyens frappés de handicap.

On l'a dit, la ville a mis en place un certain nombre de choses. Vous avez l'ensemble des documents, si vous avez des questions, je peux y répondre. Les chiffres sont à peu près les mêmes. Pour moi, c'est un peu mitigé, cela pourrait être largement mieux. Un travail a été fait, c'est un fait, mais je crois qu'il y a tout de même des poches d'action à entreprendre.

Avec notre collègue Laurent Kandel, en ce moment, nous travaillons ensemble pour pouvoir aller sur d'autres champs car ce qui est présenté est en lien avec le secteur public. Il y a beaucoup de travail à entreprendre au niveau privé (médecins, dentistes, etc. des personnes qui ont des commerces). Nous aimerions étendre ce volet parce qu'il existe des dispositifs de la Chambre de commerce notamment pour aider et informer les commerçants sur ce qui peut être fait en matière d'accessibilité de leurs commerces.

Souvent, ils sont un peu réticents. Je ne sais pas si c'est le bon mot, mais le fait de méconnaître ce qui est à disposition fait qu'ils ont du mal à y aller.

Nous nous proposons de faire une réunion sur cela, afin de travailler avec eux pour que l'accessibilité qui, pour moi, même si un travail est fait, peut être améliorée très largement, et de dépasser le cadre des bâtiments publics ; Bagneux n'a pas à rougir de ce qui est fait et présenté.

Je n'ai pas lu le document habituel in extenso, mais je pense que cela retrace assez fidèlement le contenu.

Si vous avez des questions, je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Blodine.

M. ROUSSEAU. - Une intervention pour remercier l'engagement pris à l'égard de ce rapport qui vient d'être commenté par Mme B. Canal.

On peut noter une nette amélioration en matière d'accessibilité sur les transports (bus métro) avec mises en conformité de nos établissements recevant du public. Cela vient d'être dit. C'est une bonne chose.

Nous sommes en accord avec ce qui vient d'être dit : travailler avec les commerces. Actuellement, plus de 40 % des accès handicaps ne sont pas en conformité. L'intervention va dans le même sens. Pour soutenir cette action, renforcer ces accès et aider ces commerçants, ces entreprises à se mettre en conformité, il est intéressant de travailler sur ces axes.

Une remarque : si j'ai bien regardé, actuellement, la ville a 4,11 % de travailleurs sous statut handicap. Existe-t-il un plan d'action pour arriver aux 6 % que l'on peut suggérer, pour que la ville fasse un effort pour ouvrir des activités à un peu plus d'employés avec un handicap ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Rousseau.

Madame Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci.

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de votre question, Monsieur Rousseau.

Nous accompagnons bien évidemment des agents publics communaux en situation de handicap dans tout un tas d'emplois de la collectivité.

Je précise que mentionner le handicap à l'employeur est facultatif, uniquement déclaratif. Nous avons sans aucun doute des agents publics qui ont une diversité de handicap pour laquelle nous ne sommes pas informés car c'est leur droit, c'est bien normal.

En termes d'efforts, nous sommes évidemment attentifs dans l'accompagnement et, bien sûr, à prendre notre part dans l'accès à l'emploi de celles et ceux qui sont porteurs d'un handicap.

Mme B. CANAL. - J'allais aller dans ce sens. Toute déclaration de sa situation relève d'une démarche totalement personnelle.

Pour aboutir aux 6 %, il faut que nos agents fassent la démarche. C'est quelque chose avec lequel tout le monde sera d'accord, je pense.

En fait, il y a deux aspects : la dimension liée à l'employeur, la personne en situation de handicap et la manière dont elle est accompagnée.

Nous travaillons aussi avec le chargé de mission handicap sur l'intégration des agents dans le

cadre des actions que nous portons, de manière à fédérer un maximum d'agents intéressés sur les questions pour pouvoir porter une parole qui soit en capacité de les amener à s'ouvrir eux-mêmes s'ils sont concernés car je pense que le fait de voir la municipalité agir et interagir sur de telles thématiques, notre manière d'observer et de considérer tout cela peuvent être des éléments que les personnes elles-mêmes se déclarent. Il y a aussi le travail des référents. Nous travaillons encore dessus de manière que beaucoup s'imprègnent de sorte que nous puissions encore faire beaucoup de choses.

Je n'ai pas mentionné les initiatives prises en termes de handicap. Je parlerai de deux qui me tiennent particulièrement à cœur.

Il y a quelques jours, à la demande des enseignants et sur la volonté d'une habitante particulièrement concernée par cette problématique puisqu'elle porte elle-même un handicap, il y a eu des journées de sensibilisation. Elles ont eu lieu à l'école Paul Éluard il y a une semaine ou deux. Cela a été très largement apprécié parce que, d'après les enseignants, cela leur a permis de mettre un peu la parole sur certaines choses dont il est parfois difficile de discuter, peut-être par pudeur.

D'après ce que j'ai compris, cela a été pareil pour les enfants. Ils concrétisaient un certain nombre de choses, ils apprenaient. Forcément, le regard porté sur l'autre est totalement différent, cet autre que l'on voit et que l'on ne comprend pas toujours.

Nous aimerions proposer aux personnes en situation de handicap des éléments qui puissent perdurer dans le temps, dépasser l'action coup de poing en quelque sorte, qui puissent s'inscrire dans la durée. Cela peut avoir son utilité. Une idée, portée par cette même personne, consisterait à monter une chorale handicap. C'est franchement une très bonne idée. Nous en avons discuté. Je sais qu'elle a rencontré Mme Fauvel qui a la délégation culture.

Nous avançons lentement, mais sûrement.

Je crois que cela permet de mettre en visibilité notre ville.

Un certain nombre d'actions menées par certains partenaires nous permettent de rayonner.

Je ne sais pas si tout le monde le sait, mais un des plus grands cabinets Conseil IPP je crois a fait un travail avec le café des aidants Le Petit Prince. Elle a fait partie des personnes qui ont été sélectionnées et valorisées par rapport au travail fait. J'y ai participé pour féliciter, serrer des mains, etc.

Toutes ces choses permettent de mettre en avant ce qui est fait sur la ville, une ville assez bien connue et appréciée pour ce qui est fait en matière de handicap. Ils n'ont pas attendu Blodine B. Canal pour le faire, pas mal de choses ont déjà été mises en avant.

Y a-t-il un autre point que je pourrais mettre en avant ? Vous avez la plupart d'entre eux.

J'ai participé au Conseil d'administration d'un de nos partenaires très intéressé et vraiment très proactif sur un des sujets que nous aimerions mettre en avant, les soirées cinéma, le lundi - c'est en train de se concrétiser, on y va tranquillement - pour les personnes en situation de handicap.

Je ne sais pas si vous connaissez le dispositif ciné relaxe, c'est le terme que j'emploie, mais cela ne sera pas forcément le nom définitif. Ce dispositif permet de présenter des films à des personnes porteuses de tout type de handicap. C'est, bien sûr, ouvert à tout le monde, mais cela fait partie "des désagréments". On aménage l'espace si besoin est, etc.

Voilà ce que nous essayons de faire. Nous nous tournons vers tout ce qui est inclusion au sens large avec une faisabilité tout de même. Il ne s'agit pas non plus de tout inclure, il faut le faire avec intelligence.

Je m'arrêterai là.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Blodine B. Canal.

Il s'agit d'une prise d'acte de ce rapport non d'un vote. Je pense que tout le monde sera d'accord pour dire qu'il a été présenté ce soir.

Je vous remercie.

Merci à Blodine de cette présentation.

AMÉNAGEMENT URBAIN

13 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES COMMUNALES SITUEES A L'ANGLE DE LA RUE DU GENERAL SARRAIL ET RUE DE LA FONTAINE

APPROBATION DE LA DESAFFECTATION ET PRONONCE DU DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES COMMUNALES SITUEES A L'ANGLE DE LA RUE DU GENERAL SARRAIL ET RUE DE LA FONTAINE EN VUE DE LEURS CESSIONS

Mme BOUDJENAH. - Je pense que tout le monde situe ce secteur dans le sud de la ville, au-dessus de notre parcelle de jardins partagés, les premiers de la ville.

Dans le cadre d'une future construction de logements mixtes, à l'initiative d'où IDF Habitat et de Coopimmo qui fait partie du Groupe IDF Habitat, se projette une programmation mixte d'environ 78 logements dont une partie en bail réel solidaire et une partie en accession.

L'emprise nécessite la cession par la commune de deux parties : une partie d'une parcelle et une partie du domaine public communal situées rue la Fontaine sachant que ce sont de petites emprises, en effet, la première fait 4 m², la seconde 103 m². Si vous avez pris le temps de regarder les plans, cela fait partie d'un ancien parc de stationnement qui appartenait à IDF Habitat qui a été clôturé parce qu'il est en très mauvais état, mais nous avons découvert que ces deux petits bouts de parcelle sont la propriété de la ville qui, dans les faits, ne sont pas d'usage public.

Ce soir, il s'agit de procéder à la désaffectation et au déclassement de ces deux emprises pour permettre par la suite un processus menant à cet éventuel projet.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

14 - GESTION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT (EVOLUTION DES TARIFS ET DES REDEVANCES Y AFFERENTS).

APPROBATION DE L'EVOLUTION DES TARIFS ET REDEVANCES APPLIQUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES MARCHES COMMUNAUX

D'APPROVISIONNEMENT

Mme le MAIRE. - Laurent Kandel étant souffrant, je présente cette délibération à sa place.

Pour mémoire, nous n'avons pas augmenté pendant plusieurs années le tarif des places pour les commerçants du marché Léo Ferré et du marché village. Cela n'a pas été augmenté pendant plusieurs années notamment parce qu'il y a eu la rénovation de la halle du marché Albert Petit, puis la nouvelle installation des commerçants, puis les années COVID en 2020, 2021 et 2022. Cela faisait plusieurs années que les tarifs de droit de place n'avaient pas été augmentés. Nous étions sur des tarifs très bas par rapport aux communes avoisinantes. Nous avons pratiqué une augmentation de 12 % l'année dernière. Nous avons annoncé que ce serait 20. Aussi, cette année, il s'agit d'appliquer les 8 %.

La Commission des marchés a été consultée.

Voilà la revalorisation tarifaire qui vous est proposée ce soir.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

INTERCOMMUNALITÉ

15 - RESTITUTION DE LA COMPETENCE CIMETIERE ET REVISION DES STATUTS DU SIFUREP

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA RESTITUTION DE LA COMPETENCE CIMETIERE A LA COMMUNE DE VILLETANEUSE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) ET REVISION DE SES STATUTS

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Ingrid Bidault.

Mme BIDAULT. - Chers collègues, au vu des statuts du SIFUREP, les Conseils municipaux des communes adhérant à ce syndicat doivent se prononcer pour la restitution de la compétence cimetière demandée par la commune de Villetaneuse.

Suite au bilan 2023 qui fait apparaître des conditions peu favorables au bon suivi du cimetière, au vu des exigences de surveillance posées pour le cimetière, il est préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité.

Il vous est donc demandé d'approuver la restitution de la compétence cimetière à la commune de Villetaneuse.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je passe au vote la délibération. C'est le choix de la ville de Villetaneuse.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

ADMINISTRATION GENERALE**16 - SEMABA**

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA SEMABA ET AUX ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMABA D'ENGAGER, SI LES CONDITIONS SONT REUNIES, LA PROCEDURE DE DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE LA SEM

Mme le MAIRE. - Il s'agit de donner l'autorisation à Mouloud Haddad, Président de la SEMABA, et aux élus du Conseil municipal qui siègent au Conseil d'administration de la SEMABA, d'engager, si les conditions sont réunies, la procédure de dissolution et de liquidation de la SEMABA.

Pour rappel, la SEMABA a été créée en 1984.

La ville est actionnaire à hauteur de 4 M€ et détient 75 % du capital, la Caisse d'épargne 13,33 % et d'autres actionnaires de droit privé 11,67 %.

La SEMABA était alors bailleur social de 2 844 logements et aménageur de 4 opérations d'aménagement.

En avril 2016, la quasi-totalité du patrimoine locatif social a été vendue et cédée à IDF Habitat et les opérations d'aménagement, les collègues plus anciens s'en souviennent, transférées à SADEV 94 comme aménageur. Le patrimoine actuel de la SEMABA est extrêmement réduit.

Je ne vous liste pas les biens que possède encore la SEMABA, vous l'avez sous les yeux. Il reste à clôturer une ancienne ZAC, la ZAC Garlande.

L'activité de la SEMABA est ainsi très restreinte, ce qui pourrait justifier sa dissolution. Le lancement de cette procédure nécessite au préalable que le Conseil d'administration de la SEMABA s'assure des conditions dans lesquelles il serait possible d'aller à la liquidation de la SEM et, à cette fin, la SEMABA devra établir un état des lieux juridiques et financiers sur sa situation et les conditions et conséquences de son éventuelle liquidation.

Ce soir, il s'agit que le Conseil municipal autorise Mouloud Haddad qui est Président et les élus représentant la commune au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de voter le lancement de la procédure de dissolution et de liquidation de la SEMABA en Assemblée générale extraordinaire.

C'est ce qui vous est proposé au travers de cette délibération ce soir.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

Je vais peut-être vous surprendre mais je pense que je m'abstiendrai sur ce point. Sur le principe d'initialiser une procédure de dissolution de la SEMABA, nous sommes évidemment pour. Nous l'avons souvent critiquée par le passé, vous le savez.

En revanche, les éléments fournis ce soir sont imprécis pour s'engager les yeux fermés sur un processus de dissolution. Par exemple, l'ensemble du patrimoine restant de la SEMABA, même s'il est réduit, sera-t-il mis en vente ? Y aura-t-il des lots ? Si oui, par qui seront-ils rachetés ? Etc.

Nous avons besoin d'explications sur cela. Est-ce la ville ou la SA HLM IDF qui rachètera le restant de ce patrimoine ?

Des questions sont posées, c'est pour cela que nous nous abstenons.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame la Maire.

Notre commune est adhérente au Comité Syndical de la SIFUREP, mais je n'ai pas vu la présence ou la représentation d'une déléguée ou d'un délégué de notre commune au cours de la séance du Comité qui a été tenu le 5 décembre 2023. Y a-t-il une explication ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas compris Monsieur Zani. De quoi parlez-vous ? Nous sommes à la délibération n° 16 relative à la SEMABA.

M. ZANI. - Une séance a été tenue. Lors de celle-ci, il y avait énormément de délégués ou une représentation de toutes les villes adhérentes. Je n'ai pas constaté un représentant de la ville de Bagneux.

Mme BOUDJENAH. - Vous êtes en retard dans les délibérations.

Mme le MAIRE. - Je pense que vous parlez du SIFUREP, de la délibération précédente, car, à la SEMABA, il n'y a pas d'autres villes que Bagneux.

M. ZANI. - Ce n'est pas la peine que tout le monde réponde en même temps comme si j'avais dit une énormité. Je demandais une explication. Vous me la donnez, elle me satisfait, tout simplement.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Pour répondre à la question de M. Rousseau, tout d'abord, je souhaite vous rappeler, Monsieur Rousseau, que vous avez un représentant de votre groupe au sein du Conseil d'administration de la SEMABA qui est M. Martin. En tant qu'administrateur, il dispose de tous les éléments financiers sur la situation de la SEMABA comme les ont tous les administrateurs. Ces éléments, nous ne vous les avons pas redonnés ce soir.

Sur ce que va devenir le patrimoine que détient encore la SEMABA, certains endroits sont des lieux isolés, par exemple, un pavillon qui sera probablement vendu à un particulier, ou la Renardière, un petit immeuble de 5 logements en face du PPCM, dernier immeuble que détient la SEMABA. Je pense que la SEMABA s'adressera à un bailleur de logement social pour son rachat. C'est aussi tout le travail qui sera mené dans le cadre de la fermeture, de la liquidation de la SEMABA.

Ce que nous votons ce soir, c'est l'autorisation que nous donnons à la SEMABA d'explorer ces pistes. Il faut d'abord mener tout un travail pour voir si la démarche est possible. C'est un processus qui, pour aboutir, va prendre du temps, plusieurs années.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE RENAISSANCE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTIENNENT

Je vous remercie.

ÉDUCATION

17 - CONVENTION TYPE DE RECIPROCITE TARIFAIRE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LES AUTRES COMMUNES CONCERNANT LES FRAIS RELATIFS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET CLASSE DE DECOUVERTE POUR LES ELEVES SCOLARISES EN UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) OU UNITES PEDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPEAA)

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE RECIPROCITE TARIFAIRE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LES AUTRES COMMUNES CONCERNANT LES FRAIS RELATIFS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET CLASSE DE DECOUVERTE POUR LES ELEVES SCOLARISES EN UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) OU UNITES PEDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPEAA)

Mme BOUDJENAH. - Cette convention a pour objet de cadrer nos relations avec les communes voisines qui peuvent se trouver à accueillir des enfants dans leurs écoles en classe ULIS et UPEAA, les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant. Ce sont des dispositifs extrêmement précis.

Nous vous proposons une convention de réciprocité tarifaire pour les frais relatifs à la restauration scolaire et aux classes de découverte, puisque nous souhaitons voir appliquer à ces élèves, contraints d'être scolarisés hors de Bagneux, la politique tarifaire que nous appliquons aux familles balnéolaises dans les écoles de la ville, notamment en leur permettant d'avoir accès au quotient familial.

Nous vous proposons d'approuver une convention dite de réciprocité tarifaire type entre la commune de Bagneux et les autres communes concernées.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

Les deux délibérations suivantes relatives à la politique de la ville portent sur les nouveaux contrats d'engagement quartier 2030.

POLITIQUE DE LA VILLE

18 - CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 BAGNEUX

APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DE BAGNEUX (NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE BAGNEUX) ET AUTORISATION DONNEE A LA MAIRE DE LE SIGNER

19 - CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DES BLAGIS

APPROBATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DES BLAGIS (NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 POUR LE QUARTIER INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) ET

AUTORISATION DONNÉE A LA MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Monsieur Dimbaga, vous avez la parole.

M. DIMBAGA. - Bonsoir à tous chers collègues.

Je vous propose de faire une seule et même présentation pour les délibérations 18 et 19.

La politique de la ville a été créée pour réduire les fractures sociales, économiques et territoriales.

Les contrats de ville, vous le savez, sont des documents sur lesquels nous nous engageons aux côtés du territoire Vallée Sud Grand Paris, des services de l'État via la Préfecture des Hauts-de-Seine, des partenaires institutionnels sur un plan d'actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers classés "prioritaires".

Est-ce que les contrats de ville, près de 30 ans après leur création, permettent de répondre de manière satisfaisante à cet objectif de réduction des inégalités ? La question se pose.

Nombre d'entre elles sont ancrées de longue date et nécessitent un engagement et des moyens nationaux très importants.

Il y a peu, en 2017, l'enjeu de la politique de la ville et des près de 5 millions d'habitants concernés a été remis sur le devant de la scène grâce à la mobilisation de nombreux élus, associations et partenaires qui ont répondu à l'alarme lancée par l'Appel dit de Grigny qui exigeait, à juste titre, de la part de l'État, des moyens à la hauteur des besoins.

Vous ne serez pas surpris : malgré les effets d'annonces, le Gouvernement n'a pas été au rendez-vous au niveau national : les financements se réduisent, les périmètres aussi.

Le Président et l'actuel Gouvernement ont d'ailleurs procédé à plusieurs changements sur les nouveaux contrats de ville arrivant à échéance et dit, aujourd'hui, "contrat d'engagements quartiers 2030". Il a aussi revu à la baisse la carte de la géographie prioritaire.

Pour ce qui nous concerne, notre précédent contrat de ville 2015-2023 regroupait 3 quartiers de Bagneux : la Pierre Plate - La cité des Musiciens - Tertres-Cuverons et l'Abbé Grégoire Mirabeau. Nous avons, d'ailleurs en 2022, procédé à son évaluation.

Les premières annonces que nous avons reçues de la nouvelle géographie prioritaire pour Bagneux étaient tout simplement inacceptables avec des trous dans la carte ne représentant pas du tout la réalité de nos quartiers.

Je tiens à saluer la pugnacité de notre Maire qui, une nouvelle fois, nous a démontré qu'il ne fallait jamais accepter ce qui, justement, ne l'était pas et que seules les batailles que nous ne menions pas étaient perdues.

Nous partions donc d'un périmètre réduit à peau de chagrin. Nous atterrissons sur le maintien de deux quartiers prioritaires uniquement Bagneux : celui de la Pierre Plate et celui de l'Abbé Grégoire Mirabeau avec :

- pour la cité de la Pierre Plate, la sortie des résidences "Mozart" et "Rossini" et l'élargissement aux résidences "Louis Pasteur", "Pervenches-Colibris" et "Champ des Oiseaux", ainsi qu'au stade René Rousseau et l'école et collège Joliot-Curie,

- pour l'Abbé-Grégoire-Mirabeau, la sortie de la résidence "Victor Schoelcher" et l'entrée de la résidence "Abraham Lincoln".

Sort de la géographie prioritaire le quartier des Tertres-Cuverons, mais est créé un nouveau quartier politique de la ville intercommunal des Blagis regroupant les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux dont une partie des Tertres-Cuverons. Ce dernier fait donc l'objet d'un Contrat d'Engagements 2030 spécifique qui est aussi soumis à votre approbation. Je dis "nouveau" mais ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il existait déjà en 2007 un CUCS (Contrat Urbain et de Cohésion Sociale) avec Sud de Seine et avec notamment à l'époque les villes de Bourg-la-Reine, de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux.

Face aux calculs et aux critères nationaux, nous avons avancé des critères humains, sociaux, des critères réels, du vécu. Ce travail a porté ses fruits.

Certes, le nombre d'habitants est en baisse, mais nous avons plus que limité la casse et, encore une fois, bravo à vous, Madame la Maire et aux services de la ville.

Je ne vais pas vous développer dans le détail les deux contrats qui sont soumis à vos votes, ils reprennent évidemment des axes prioritaires que vous connaissez.

Pour la Cité des Musiciens, la Pierre Plate, et l'Abbé Grégoire Mirabeau, 5 grands enjeux ont été identifiés :

- la réussite éducative et l'aide à la parentalité avec, par exemple, la mise en place d'une Cité Éducative,
- la jeunesse, la culture et le sport pour toutes et tous,
- le cadre de vie avec la création d'une démarche GUSP (Gestion urbaine de proximité),
- l'insertion et l'emploi avec l'augmentation des opérations de recrutement notamment "l'aller vers",
- l'accès aux droits et aux soins avec comme objectif de réduire le non-recours aux droits et de venir en soutien aux plus fragiles.

Pour le nouveau quartier des Blagis, les 4 villes ont partagé un diagnostic commun et identifié 3 grands enjeux sur lesquels nous pouvions avancer ensemble :

- la jeunesse et l'insertion pour offrir des perspectives aux jeunes du territoire et pour lutter contre les rixes,
- le cadre de vie et la tranquillité publique avec la création d'une équipe de médiateurs sociaux sur tout le quartier des Blagis ou encore de s'inspirer des démarches de Gestion Urbaine de Proximité,
- et, enfin, la réussite éducative et la parentalité avec notamment la mise en place d'un plan de réussite éducative intercommunale.

Je vous l'ai dit. Je ne vais pas développer toutes les actions de ces deux contrats. Je serai beaucoup trop long.

Un mot sur les nouveautés dans ces contrats : des modalités de gouvernance et du travail partenarial renforcées et plus claires, la création d'un volet investissement permettant d'embellir les quartiers, de nouvelles modalités de financement pour les associations bénéficiant de subventions politiques de la ville avec la création de conventions pluriannuelles d'objectifs de 3 ans permettant de garantir leur financement sur la durée et d'instaurer un véritable partenariat entre l'association et les partenaires publics.

Chers collègues, je vais conclure.

Année après année, nos ambitions sont intactes, mais les moyens dont nous disposons s'amenuisent. Il faut "faire toujours mieux mais avec moins". Restons vigilants et continuons à faire entendre nos exigences pour notre ville, ses quartiers et ses habitants.

Un dernier mot - et je pense que vous vous y associez, chers collègues - je tiens à saluer les actions menées par les agents du service communal et par les acteurs associatifs dans ces quartiers au bénéfice des habitants.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

L'une de ces délibérations concerne les 2 QPV de Bagneux et une le nouveau QPV des Blagis.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ROUSSEAU. - J'ai bien écouté ce qui a été dit. Sur le secteur des Blagis, nous sommes sur une gouvernance partagée. Je voudrais m'assurer d'un point parce que j'ai un doute : cette délibération passe aussi dans les conseils municipaux des autres villes, c'est bien cela ?

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Le contrat de ville des Blagis sera délibéré dans les 3 autres conseils municipaux, s'ensuivra un dialogue de gestion avec la préfecture.

Les 4 villes pour les Blagis seront conviées à une réunion à la préfecture pour discuter des orientations et surtout des actions.

Jean-Pierre Quilgars, vous souhaitez intervenir, à vous.

M. QUILGARS. - Merci pour cette présentation. Merci à tous ceux qui ont œuvré de manière que ce contrat soit renouvelé, même s'ils ne sont pas aussi hauts qu'avant. En tout cas, ce n'était pas gagné. Bravo aux élus, bravo au personnel, bravo à tous ceux qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre et, au sein du personnel, j'ai une pensée particulière pour Jérémy Royet. Ils n'ont pas chômé pour réussir à faire en sorte, ce que nous disait Sidi Dimbaga il y a deux minutes, que l'on conserve deux QPV : la Cité des Musiciens, l'abbé Grégoire Mirabeau, avec un zonage refondu qui va encore concerner tout de même 3 800 habitants auxquels s'ajoutera ce qui a été dit sur le quartier intercommunal des Blagis.

Brièvement, 3 éléments car je crois que c'est important :

- Le premier, la population qui habite les QPV : je crois que l'élément le plus important est sa jeunesse. La part des moins de 25 ans oscille entre 34 et 40 % de la population, ce qui est énorme quand on sait que la moyenne nationale est de 29,3 %. Le quartier des musiciens à Bagneux a, par exemple, une part de jeunes beaucoup plus élevée que les autres quartiers prioritaires. En effet, ils sont 49,5 % à vivre dans la Cité des musiciens alors qu'ils sont entre 35 et 37 % dans les autres quartiers.

Cette part élevée de jeunes dans les quartiers de la politique de la ville nous place, je crois, face à des défis, celui de l'éducation et celui de l'emploi au premier plan des priorités et, évidemment, du contrat d'engagements quartiers 2030 puisque c'est ainsi que s'appelle maintenant.

On doit aussi noter des enjeux en matière de soutien à la parentalité avec une part de familles monoparentales importante : environ 30 %.

- le deuxième, l'insertion professionnelle : celle-ci demeure une priorité forte pour les habitants des QPV à Bagneux. En effet, la situation au regard de l'emploi des habitants du QPV contraste

avec le reste de la ville.

Le quartier Abbé Grégoire Mirabeau Lincoln possède un taux d'emploi plus faible que les autres quartiers (52,9 %).

Pour ce qui est du taux de chômage, il se situe autour de 23 % pour les quartiers Abbé Grégoire Mirabeau Lincoln et la Cité des Musiciens contre 13,7 sur l'ensemble de la ville.

- le troisième, la pauvreté : le taux de pauvreté moyen est de 28,5 % dans les QPV sur les territoires de Vallée Sud alors qu'il est de 14,6 % au niveau national.

En revanche, il est de 29,1 % sur le quartier de l'Abbé Grégoire Mirabeau et de 26,5 % sur la Cité des musiciens.

Je donne ces chiffres afin que l'on mesure tous bien les responsabilités qui nous incombent vis-à-vis de ces quartiers de notre ville et des enjeux prioritaires qui en découlent car, au-delà des chiffres, ce sont évidemment avant tout des personnes, des humains, des habitants de notre ville.

Les 5 enjeux prioritaires définis dans les contrats engagements quartiers 2030, je n'en citerai qu'un seul afin de ne pas rallonger mon propos et aussi parce que c'est celui qui concerne directement ma délégation. Cet enjeu est celui des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique.

Les quartiers de la Cité des Musiciens - l'Abbé Grégoire Mirabeau enregistrent des taux de chômage atteignant près de 23 %, soit près de 9 points supérieurs au taux de chômage de la commune qui est 13,5 % et 13 points supérieurs au taux de chômage national.

Nous savons qu'une part importante des habitants des quartiers sont et restent sans emploi parce qu'entre autres ils peinent à pousser les portes des institutions dédiées, voire ils ne les connaissent pas du tout, d'où l'importance d'aller vers eux, au plus près d'eux. C'est ce que l'on appelle le "aller vers".

De même, nous le savons tous aussi, certaines personnes cumulent de multiples freins à l'insertion et/ou à l'emploi : grande précarité, santé, langue, mode de garde, mobilité, handicap, etc. et nécessitent un accompagnement renforcé personnalisé et sur la durée.

C'est ce que nous voulons mettre en place mais pas seulement. Pas seulement parce qu'il faut aussi que nous arrivions à une meilleure coordination des acteurs économiques, des dispositifs de développement, des partenariats entre institutions, services publics de l'emploi et associations, pour tenter de lever les freins à l'emploi et faire changer le regard des entreprises sur les habitants des quartiers populaires avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes.

Il convient, je pense également, de favoriser les rencontres entre les habitants des quartiers, les employeurs, les entreprises et les structures d'insertion.

Aussi, même si l'emploi ne relève pas directement des compétences municipales, notre majorité y travaille d'arrache-pied avec la mise en place de réunions régulières d'un comité de pilotage pour l'emploi et l'insertion sur notre ville, avec aussi la tenue régulière, 2 à 3 fois par an, de forums pour l'emploi dans chaque quartier prioritaire.

Le prochain d'ailleurs a lieu le 23 avril prochain dans et devant le gymnase Joliot Curie, soit au cœur du quartier de la Cité des Musiciens.

Bref, nous voulons privilégier les dispositifs de "l'aller vers", favoriser le déploiement des œuvres de proximité : bus création d'entreprises, bus emplois, bus RATP et autres initiatives diverses.

Nous voulons aussi travailler à construire un calendrier d'initiatives et d'actions. D'ailleurs prochainement, nous nous réunirons avec mon collègue Sidi Dimbaga et les services afin de mettre cela en place.

En adéquation avec les nouveaux contrats d'engagements quartiers 2023, nous nous fixons également un certain nombre d'objectifs en direction de l'insertion et de l'emploi.

Je n'en citerai que 3 pour faire court :

- adopter et optimiser en lien avec nos partenaires le dispositif des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics et ainsi contribuer, d'une part, à l'aménagement des quartiers et activement participer à l'insertion de ces habitants,
- intensifier la prise en charge des adultes les plus éloignés de l'emploi avec, par exemple, l'École de la 2^{ème} Chance ou encore la Régie de quartier,
- mettre à disposition des locaux de proximité pour les entrepreneurs dans et pour les QPV.

Voici rapidement évoqués quelques éléments que je souhaitais partager avec vous à l'occasion de ces deux délibérations très importantes.

Bien évidemment, c'est avec joie que je les voterai et avec joie et en tout cas conviction et envie que je continuerai à travailler pour l'emploi dans ces QPV.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Bensoussan, à vous.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame la Maire.

L'intervention couvre les deux délibérations comme l'a fait Sidi pour son intervention.

Au nom du Groupe Communistes et Citoyens, le contrat 2024-2030 qui sera signé vient à la suite du contrat de la période 2015-2023.

Après la période de négociation et de contractualisation, la ville a obtenu le maintien de 2 quartiers et a vu la création d'un nouveau périmètre intercommunal, celui des Blagis qui a été exposé.

Au moment où le Gouvernement s'engage dans une démarche qu'il annonce comme d'État protecteur, il aurait été bien inspiré de s'appliquer à lui-même ses propres objectifs en apportant son soutien et viser le maintien d'une ambition certaine dans les quartiers ex-QPV.

Il s'agit ni plus ni moins de constater que notre ville va subir les conséquences de ces choix. Les chiffres sont là, les taux de chômage aussi élevés dans ces quartiers.

Alors, comment accompagner nos demandeurs d'emploi ? Comment réduire les inégalités ? Comment proposer et obtenir une égalité des chances tant à nos scolaires qu'à toute la population sans emploi ? Comment réussir les politiques éducatives, de santé, etc. ? Comment mieux vivre dans nos quartiers si le cadre de vie ne s'améliore pas ? Nous pourrions continuer aussi longtemps sur l'égalité hommes/femmes, l'inclusion numérique, l'accès aux soins etc.

La stratégie doit s'accompagner de plus de cohérence, de plus de coordination, de plus de communication efficace.

Les négociations sont toujours en cours avec l'État notamment pour les moyens financiers.

Oui, on peut se féliciter, et ce sera le seul endroit, que la situation économique des habitants de quelques lieux se soit améliorée, entraînant des modifications des périmètres.

Il eût fallu miser sur la réduction des inégalités. Les contrats ne doivent pas se substituer au droit commun au sens le plus large. Le risque, c'est bien la stigmatisation dans les quartiers concernés.

Alors oui à la contractualisation, oui au service public de qualité, oui au renforcement des moyens dans nos quartiers avec une attention particulière pour le quartier des Blagis intercommunal, nouveau périmètre à gouvernance multiple.

La ville s'est bien battue avec ses élus, notre Maire en tête, et avec ses directions et services concernés pour conserver, a minima, ces périmètres.

Le Groupe Communistes et Citoyens salue ce combat.

Au nom du Groupe, je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose que nous passions au vote de ces 2 délibérations.

Je tiens évidemment à remercier les collègues et Sidi Dimbaga et avoir un salut particulier pour Isabelle Veron, notre Directrice Générale Adjointe des services qui s'est beaucoup investie, et qui va continuer, aux côtés de Sidi et à mes côtés sur ce dossier, avec Alexandre Canel, le Directeur du Service Citoyenneté et Jérémy Royet, notre Chargé de Mission Politique de la ville car c'est un gros travail depuis plusieurs mois.

Vous vous en doutez, c'est un travail de négociation, c'est beaucoup de réunions, beaucoup de rencontres et d'écritures pour mettre en forme tout ce contrat et ces ambitions.

Maintenant, nous entrons dans la phase dialogue de gestion avec l'État et le département des Hauts-de-Seine puisqu'il y a dans les financeurs l'État, bien sûr, mais aussi le département des Hauts-de-Seine.

Nous avons tous compris que les crédits 2024 seraient moins importants nationalement, aussi, nous pouvons nous douter qu'ils seront un peu moins importants.

Là, il va s'agir d'une autre bataille dans laquelle nous rentrons pour essayer de faire financer le maximum d'actions qui répondent aux orientations développées par Sidi Dimbaga.

Nous passons aux votes.

➡ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 18 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

➡ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 : ADOPTE A L'UNANIMITE**

La série de délibérations qui suit concerne les associations. Je pense que Lionel Chassat va faire une présentation globale, afin que nous puissions voter rapidement car nous votons le budget de toutes les associations de la ville.

Monsieur Chassat, à vous.

M. CHASSAT. - Merci Madame la Maire.

Je vous remercie de me donner la parole. Je vous propose de présenter les délibérations n° 20 à 32 d'une seule traite.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

20 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES, HORS CONVENTION D'OBJECTIFS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

M. CHASSAT. - Tout d'abord, je tiens à remercier mon prédécesseur, Alain Le Thomas, ainsi que le service de la citoyenneté qui ont lancé, à l'automne, la campagne de subventions qui m'a permis de m'en saisir dans les meilleures conditions.

Pour la première année, la procédure de demande de subventions était entièrement dématérialisée.

L'administration a préparé de longue date cette évolution importante qui avait été annoncée lors du CLVA au printemps dernier.

Les associations avaient aussi la possibilité d'être accompagnées lors de permanences tenues à l'hôtel de ville.

94 associations ont déposé une demande de subvention dont 12 sous convention d'objectifs.

Cette année encore, malgré un contexte de forte inflation qui pèse sur les budgets communaux, nous faisons le choix de sanctuariser l'enveloppe dédiée aux associations pour soutenir leurs actions dans la ville.

81 associations hors convention d'objectifs bénéficieront d'une subvention de fonctionnement pour une enveloppe totale de 61 255 € à laquelle il faut ajouter 7 950 € du Contrat de Développement Territorial (CTT) signé entre la ville et le département pour la période 2022 à 2024.

Les associations bagnéolaises sont fortes de leur diversité. Elles œuvrent chacune avec leurs moyens dans des thématiques variées : le sport, la culture, la solidarité, la santé, la transition écologique et sociale.

Bien évidemment, il y a un domaine pour lequel elles agissent toutes, c'est le vivre ensemble. C'est d'autant plus important dans une ville qui se transforme comme la nôtre. La ville est bien souvent leur premier partenaire au quotidien pour permettre la réalisation de leurs actions.

Il est important de rappeler qu'au-delà de l'aide financière que nous traitons aujourd'hui, la ville fournit aussi des aides indirectes, multiples, comme le prêt de salles municipales, le prêt de véhicules ou les impressions par la reprographie de la ville.

Pour 12 de ces associations, la ville a conclu des conventions. Ce sont des associations structurantes avec lesquelles nous partageons des objectifs communs.

Je vais les citer dans l'ordre des délibérations :

- l'ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis) qui regroupe les communes où s'étend ce quartier qui vient d'être intégré à la politique de la ville : la subvention s'élève à 16 299 €,
- l'APM (Association Perspective et Médiation) qui assure des permanences psychologiques pour les jeunes de la ville dans les établissements scolaires et les équipements municipaux : nous proposons d'attribuer une subvention de 8 000 € dont 1 500 € au titre du CDT,
- Bagnoux Environnement, la dernière association avec laquelle nous avons passé une convention.

Je pense que vous la connaissez. Elle agit en faveur de la transition écologique sur notre territoire et sensibilise les habitants à la préservation de l'environnement. L'association développe ses activités et ouvrira au printemps une recyclerie. La subvention proposée est de 40 000 €,

- le CASC (Comité d'Action Sociale et Culturelle) pour le personnel communal auquel nous attribuons 145 280 € de subvention dont 15 200 € d'acompte pour le financement du cadeau offert aux agents féminins dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes (déjà versé) et 1 080 € pour le cadeau offert aux médaillés du travail,

- le CIDFF (Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles), c'est une association qui intervient dans nos 2 centres sociaux. Son objectif est de permettre aux femmes d'accéder à leurs droits et notamment de prévenir les violences contre elles. La subvention proposée s'élève à 14 100 € dont 2 000 € dans le cadre du CDT,

- le COMB, qui est le club de sport de la ville, dont l'activité se développe avec 4 500 adhérents et 24 sections. Nous proposons d'attribuer 434 000 € dont 44 400 € dans le cadre du CDT,

Nous avons une convention avec l'ONG Douleurs sans frontières dans le cadre de notre jumelage avec la ville arménienne de Vanadzor. Dans le contexte que vous connaissez, nous proposons de reconduire la subvention de 5 500 €.

Nous proposons d'attribuer 4 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) qui permet à des jeunes d'accéder à leur premier logement et donc de gagner en autonomie.

Nous arrivons à l'Office Balnéolais du Sport (OBS) qui mène non seulement des actions de prévention sanitaire pour les sportifs mais promeut un sport porteur de valeurs comme le respect, le fair-play, la solidarité, etc. à travers des actions dans les écoles ou durant différents événements.

Nous proposons une subvention de 86 850 €.

Le PPCM (Le Plus Petit Cirque du Monde) a, quant à lui, été reconnu centre culturel de rencontre en 2023. C'est le premier CCR en banlieue et avec un bâtiment contemporain. C'est donc une excellente nouvelle pour notre ville et son rayonnement. Ce nouveau label rend nécessaire l'obtention d'une subvention plus importante. La ville a donc décidé de prendre à sa charge les frais de fluide du chapiteau puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal. Ainsi, la subvention de fonctionnement s'élève à 238 000 €.

Nous proposons une subvention de 24 000 € à la Régie de quartier. Vous le savez, celle-ci a pour vocation d'agir pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle va d'ailleurs ouvrir prochainement une bricothèque dans les pieds d'immeuble Debussy.

Enfin, Tous au web continue de sensibiliser les Balnéolais aux usages du numérique tout en les accompagnant dans leurs démarches en ligne. On propose une subvention de 5 000 €.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci à Lionel Chassat de cette présentation succincte.

Y a-t-il des interrogations ?

Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne les associations hors convention et je souhaiterais intervenir sur 3

d'entre elles.

La première, c'est l'ADAVIP 92 pour la comparer avec la suivante qui est sous convention. À la page 7 du livre des subventions, nous avons l'ADAVIP 92 et, en page 53, l'ADIB : toutes les deux ont pour mission l'accès au droit avec une activité strictement identique hormis les fautes d'orthographe de l'une.

Je cite leurs actions : association d'aide aux victimes d'infractions pénales (les deux), informations juridiques (les deux), consultation psychologique (les deux), permanence sociale (les deux), service gratuit et confidentiel, donc même objet, même mission à la virgule près.

À la première, c'est-à-dire l'ADAVIP 92, on lui propose 760 € et, à la deuxième, l'ADIB, 16 299 €.

Pourquoi un tel écart, alors qu'elles sont toutes les deux de parfaites jumelles dans leurs actions ?

La deuxième, la subvention accordée à l'Amicale des Locataires de la Tannerie : elle a retenu toute mon attention sur le nombre de ses adhérents. En effet, elle affiche 350. Or, l'ensemble immobilier de la tannerie compte 355 boîtes aux lettres auxquelles il faut soustraire 4 des gardiens qui ne peuvent adhérer par obligation de réserve et une justement de l'amicale, il reste 350. Elle affiche 100 % d'adhérents.

Cette association confond boîtes aux lettres et adhérents et, en aucun cas, elle ne peut se prévaloir de 100 % d'adhérents.

Ceci ne peut pas être établi en méconnaissance de cause car, en 2015, elle affiche 15 adhérents, en 2016, 1 de moins, donc 14, et, en 2017, 2 de moins, donc 12 et, tout d'un coup, 350.

Je ne vous ai pas comptabilisé les logements vacants.

Il faut que vos services s'assurent de la sincérité du nombre d'adhérents déclarés et, au besoin, rappeler les termes des articles 401-6 et 7 du Code pénal que toute fausse déclaration, outre les peines d'emprisonnement et d'amende prévue, celle-ci peut être sanctionnée par le retrait de l'aide indûment accordée. Et que l'on ne me dise pas que le nombre des adhérents n'est pas corollaire à la subvention. Quand on fait un document CERFA sur lequel on demande des renseignements, ces renseignements doivent être sincères.

Enfin, la troisième, j'ai comptabilisé 93 associations qui ont sollicité une subvention, sauf une Parfum2foot qui n'a rien obtenu parmi 93. Pourrions-nous en connaître les raisons ?

Je vous remercie.

M. HOUSNI. - Sincèrement, je serai incapable d'analyser, à ce point, le travail effectué par notre collègue Saïd Zani, les chiffres, de manière pointue. C'était une très belle plaidoirie, Monsieur Zani.

Ce que je peux dire, c'est que notre groupe est totalement favorable à cette politique. Nous l'encourageons, nous y adhérons car nous sommes conscients que c'est le tissu social associatif qui peut accompagner les besoins de notre population.

Bagneux, comme tout le monde le sait, est une ville populaire.

Les associations peuvent assurer des missions, malheureusement au moment où l'État n'assume plus.

Aujourd'hui, c'est grâce à ce tissu associatif, à ces subventions que nous arrivons à maintenir cette

solidarité, cette citoyenneté.

Merci pour ce choix.

Notre Groupe votera favorablement pour cette délibération.

Merci à l'élu pour la présentation.

Merci au service pour tout le travail effectué.

Merci Monsieur Zani pour les chiffres.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup Farid Housni.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROUSSEAU. - Merci à Lionel Chassat d'avoir présenté globalement tous les points relatifs aux associations. Je m'arrêterai sur deux éléments.

Les subventions globales aux associations hors conventions d'objectifs sont en forte baisse, contrairement à ce que l'on peut entendre. On aurait certainement pu rehausser les subventions à plusieurs associations qui en ont besoin mais on constate que ces subventions, de manière globale, baissent de 21 000 €. Je tenais à souligner ce point.

Une question d'interpellation pour réfléchir à comment nous pourrions faire autrement sur le point 23, la recyclerie. Évidemment, c'est très important et nécessaire mais, pour cette recyclerie, il va falloir du personnel en permanence, des personnes qualifiées. Or, l'impact sur le budget associatif est fort. Cela a été rappelé : 40 000 €. Ce n'est pas une bagatelle. C'est tout de même un élément qu'il faut prendre en compte. N'y aurait-il pas d'autres solutions ? N'aurait-on pas pu réfléchir à d'autres solutions pour financer le fonctionnement de la recyclerie afin de ne pas réduire les enveloppes globales de subventions pour les associations ?

Merci.

Mme CILLIERES. - Pour notre collègue M. Zani, s'agissant des amicales, mais Lionel va répondre dans le détail, comme élue à l'habitat, je connais la difficulté des associations de défense des intérêts des locataires pour trouver des bénévoles, des personnes qui s'engagent pour faire vivre la solidarité et la défense des intérêts des locataires dans chacune des résidences de Bagneux.

Malheureusement, aujourd'hui, nous sommes plutôt vers une baisse du nombre d'amicales qu'une hausse, je le regrette comme vous.

Celle de la Tannerie Mégisserie est une amicale déterminée de longue date avec laquelle nous avons des échanges très réguliers. Au-delà de l'erreur que vous avez soulevée qu'il faut rectifier, je leur apporte mon soutien au titre d'une petite subvention municipale pour leur permettre de fonctionner.

Je tiens à souligner à quel point la vie est difficile pour les amicales alors qu'elles sont essentielles dans le quotidien et dans les liens entre nous, élus, et les locataires dans leur quotidien pour interagir, être en soutien des locataires dans les projets qu'ils montent, tout autant qu'en soutien dans les difficultés auxquelles ils ou elles peuvent être confrontés (es).

Je me permets juste cette remarque de soutien de notre politique de subvention aux associations d'amicales de locataires.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Chassat, je vous en prie.

M. CHASSAT. - À propos de l'association Parfum2foot, Monsieur Zani, c'est la cinquième association de foot sur la ville, il y en a déjà 4. Cette association se situe dans le nord de la ville. Du fait de la disparition de Joliot Curie et de René Rousseau, il n'y a plus de place pour cette association. Nous lui avons proposé de rejoindre les autres associations plutôt que d'en créer une à part entière.

S'agissant des amicales, puisque vous parliez de la Tannerie Mégisserie, les montants sont de 150 € pour chacune d'elles.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, nous allons dire à l'amicale de rectifier. Je pense qu'ils se sont trompés entre le nombre de logements et le nombre d'adhérents.

Le principe que nous avons à l'égard des amicales de locataires est de donner à chacune d'elles 150 €. C'est une petite somme qui leur permet en général de juste financer l'assurance du local. Souvent, le bailleur leur met à disposition un local, mais qui dit disposition d'un local dit paiement d'une assurance et, éventuellement, de tirer en photocopie quelques petits matériels dont ils ont besoin. Nous restons sur de petites sommes.

Nous leur ferons part de cette remarque. Je crois sincèrement qu'il n'y a pas eu de volonté de la Présidente, que vous connaissez bien, de tricher sur le nombre d'adhérents. D'ailleurs, cela n'a pas fait varier sa subvention. Elle aurait pu nous en mettre beaucoup plus, cela n'aurait rien changé.

M. ZANI. - Deux petites remarques : sur 9 associations, vous pouvez d'ailleurs le constater, le nombre d'adhérents déclarés se situe entre 12 et 22/23. 350... ! J'y habite, c'est pour cela que j'interviens. Il se trouve que je figure comme adhérent sur le document qu'elle a mis, alors que je ne le suis pas. Je n'ai jamais adhéré.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, j'expliquais que vous avez raison. Nous allons donc dire aux membres de l'association qu'ils ont commis une erreur. Nous, nous n'avons pas dû bien vérifier, nous avons 92 dossiers à éplucher les uns derrière les autres. Je pense que le service s'est plutôt concentré sur celles qui perçoivent de grosses subventions plutôt que sur celles qui reçoivent 100 ou 150 €. Nous allons faire la remarque de façon que la correction soit apportée. Il y a une erreur, c'est évident : ils ont confondu le nombre de logements avec le nombre d'adhérents.

Je souhaite revenir sur les questions de l'ADIB et de l'ADAVIP pour expliquer que ce n'est pas du tout la même chose.

L'ADAVIP est l'association d'aide aux victimes. Cette association reçoit les personnes qui, par exemple, se font agresser et vont avoir besoin de se lancer dans une procédure judiciaire. La première fois qu'elles sont reçues, on les rassure, on les reconforte. Ensuite, elles sont accompagnées par l'ADAVIP 92 qui assure des permanences sur Bagneux pour recevoir des victimes, souvent de violences. C'est plutôt de cela que l'on parle.

Concernant l'ADIB, l'Association Intercommunale des Blagis, nous subventionnons à hauteur de 16 200 €, mais la ville de Sceaux subventionne aussi, ainsi que la ville de Bourg-la-Reine et la ville de Fontenay-aux-Roses. Là, c'est la maison de la justice et du droit, une délégation du ministère de la justice. Les maisons de la justice et du droit en France sont des structures du ministère de la justice financées en partie par la justice et en partie par les collectivités.

La Maison de la justice et du droit a de multiples missions. Elle est située sur la ville de Bagneux et ouverte à tous les habitants du sud des Hauts-de-Seine, même si c'est 4 villes qui financent. Des

permanences sont assurées sur tous les sujets : droit à la famille, droit sur les questions de nationalité, droit au logement. Nous y avons la présence d'un conciliateur de justice, d'un conciliateur/médiateur pour des conflits de voisinage ou d'autres conflits que les gens peuvent avoir, la permanence du défenseur des droits. L'association Crésus assure des permanences pour les personnes en situation de surendettement qui veulent déposer un dossier auprès de la Banque de France.

C'est beaucoup plus large que de l'aide aux victimes, c'est plutôt de l'aide à l'accès à tous les droits qui peuvent exister quand on a une difficulté.

À la Maison de la justice et du droit, il y a aussi le conciliateur RATP. Des personnes qui ont eu plusieurs grosses amendes RATP parce qu'elles ne payaient pas dans les transports demandent une conciliation avec la RATP car elles ne peuvent pas payer le montant des sommes reçues.

Ce n'est donc pas tout à fait la même chose. Là, la somme est plus importante car nous y avons 2 salariés permanents de la maison de la justice payés par les communes.

C'était pour vous expliquer la différence.

Concernant la recyclerie, Monsieur Rousseau, je peux entendre vos interrogations. Je pense que le fait que ce projet puisse voir le jour sur notre commune est une très bonne nouvelle.

La ville et les financeurs de manière générale ont besoin de stabiliser les financements de cette recyclerie, afin qu'elle puisse s'ouvrir et fonctionner à plein régime. L'association cherche vraiment des financements tous azimuts. Pour qu'elle puisse fonctionner correctement, il faut qu'elle soit ouverte régulièrement tous les jours, de sorte que les habitants puissent y avoir accès facilement. Vous savez comment c'est quand on peut y avoir accès que 3 heures par semaine, finalement, personne n'y va parce que les citoyens ont besoin que ce soit pratique avec une amplitude horaire suffisante. Il y a besoin d'accompagner cette ouverture et ce développement puisque la recyclerie emploiera des salariés pour permettre son fonctionnement.

Je ne partage donc pas votre avis, je tenais à vous le redire.

Sur Parfum2foot, Lionel Chassat a répondu en faisant état de nos difficultés à subventionner une énième association de foot alors que nous en avons déjà beaucoup sur la ville. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de répondre à leur demande de terrain.

Monsieur Chassat, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. CHASSAT. - Oui, Madame la Maire. Je ne vois pas où M. Rousseau a vu qu'il y avait une baisse de subventions pour les associations hors convention. Ce sont les mêmes que l'année dernière, reconduites, hormis pour quelques associations qui nous ont demandé moins : nous n'allions pas leur donner plus alors qu'elles nous demandaient moins. Pour les associations qui avaient eu un petit coup de pouce, l'année dernière, pour des événements particuliers, nous revenons au même montant que les années précédentes.

Mme le MAIRE. - Le montant global que nous vous avons proposé de voter dans le budget tout à l'heure est le même que le montant global de l'an dernier. D'ailleurs là, nous allons voter. Il ne nous reste plus beaucoup de marges de manœuvre sur ce budget si nous avons d'autres demandes.

Je vous propose de passer aux votes.

Chaque fois, je citerai le nom des collègues qui ne prennent pas part au vote.

Madame Douville, vous vouliez intervenir ?

Mme DOUVILLE. - Je vous remercie Madame la Maire. Je voulais apporter un complément à propos de la subvention pour Bagneux Environnement, ce n'est pas orienté uniquement sur la recyclerie. Les 40 000 € portent sur toutes les activités : la recyclerie, la gestion des composteurs, les animations, les invendus alimentaires.

Je ne prendrai pas part au vote car j'y suis salariée.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

Nous votons tout d'abord pour les subventions des associations hors convention d'objectifs dont vous avez la liste, c'est le rapport n° 20.

Ne prennent pas part au vote :

- pour l'AFPS, Farid Housni,
- pour l'association Bagneux Futsal, Sidi Dimbaga,
- pour le comité de jumelage, moi-même et Nezha Chami-Ouaddane,
- pour l'Amicale des locataires Étienne Hajdu, Jean-Pierre Quilgars,
- pour l'Amicale des locataires Fernand Léger Mathurins, Jean-Louis Pinard,
- pour le syndicat d'initiative, moi-même, Pascale Meker et Nezha Chami-Ouaddane puisque nous sommes membres du Conseil d'administration.

M. BENSOUSSAN. - Je ne prends pas part au vote pour la subvention de Bagneux Environnement car je fais partie du Conseil d'administration

Mme le MAIRE. - Nous en sommes à la délibération n° 20, aux subventions aux associations qui n'ont pas de convention d'objectifs.

Pour l'Amicale Fernand Léger Mathurins, Jean-Louis Pinard peut voter car il n'a pas de responsabilité dans l'association.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

21 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (ADIB)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. – Cette délibération concerne l'ADIB. Nous sommes sur une subvention de 16 299 €.

Les élus qui ne prennent pas part au vote sont Patrice Martin car il est membre du Conseil d'administration, Jean-Louis Pinard, Farid Housni, Sidi Dimbaga et moi-même.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

22 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (APM)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATION (APM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION.

Mme le MAIRE. – Nous versons une subvention de 8 000 €, 6 500 € au titre du fonctionnement de l'association et 1 500 € au titre du contrat de développement territorial. Au titre de ce dernier, il s'agit d'une subvention du département versée à la ville qu'elle reverse à l'association. CDT signifie part du département.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie

23 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (BAGNEUX ENVIRONNEMENT)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BAGNEUX ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Nous sommes sur une somme de 40 000 €.

Ne prennent pas part au vote Pascale Meker et Lionel Chassat qui représentent la ville au sein du Conseil d'administration, Fanny Douville et Agnès Balseca ainsi que Paul Bensoussan.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Je vous remercie.

24 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (CASC)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CASC) DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. – Nous sommes sur un montant total de subvention de 145 280 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

25 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (CIDFF)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CENTRE D'INFORMATION AUX DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. – Nous sommes sur un montant total de subvention de 14 100 € dont 12 100 € au titre du fonctionnement et 200 € au titre du CDT.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

26 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (COMB)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX (COMB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Nous sommes sur un montant de 434 000 € dont 389 600 € de subvention de fonctionnement de la ville et 34 400 € au titre du CDT conclu entre la commune et le département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

27 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DOULEURS SANS FRONTIERES)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION.

Mme le MAIRE. – Le montant de la subvention à attribuer au titre de l'année 2024 est de 5 500 €.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

28 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (FJT)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Le montant de la subvention est de 4 000 €.

Ne prennent pas part au vote Aïcha Moutaoukil et Mehdi Tedjani, tous deux siégeant au Conseil d'administration pour représenter la ville.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

29 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (OBS)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (OBS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Le montant de la subvention est de 86 850 € dont 85 500 € au titre du

fonctionnement et 1 350 € au titre du CDT.

Ne prennent pas part au vote Laurence Salaün, Mouloud Haddad et moi-même.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

M. ZANI. - J'ai raté celle du COMB, je ne vais pas rater celle de l'OBS. Celle du COMB est importante. Il faudrait vérifier la disposition du gymnase. En 2023, la subvention était de 192 000 €, et, là, elle est de 2,29 M€. Il y a une différence de 2 M€ qui ne s'explique pas. J'aurais voulu demander des explications, mais c'est passé trop vite. Tant pis, c'est comme pour cela.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, nous allons le vérifier mais il n'y a pas d'erreur de 2 M€, ce n'est pas possible.

M. ZANI. - En 2021, c'est 224 000 €, en 2022, c'est 316 000 €, en 2023, c'est 192 000 € et, là, c'est 2 293 190 €. La différence est énorme. D'où vient-elle ?

Mme le MAIRE. - Nous allons le regarder, Monsieur Zani, mais je pense que vous avez une lecture erronée. La ville verse toujours la même subvention.

M. ZANI. - Ce n'est pas grave, c'est passé.

Est-ce que, sur l'OBS, je peux intervenir ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ZANI. - Merci.

Je vais en surprendre quelques-uns car, pour la première fois de mon mandat d'élu, je voterai pour cette subvention au motif que la doublette des frais de ménage subventionnés autour de 12 000 € n'apparaît plus dans les sommes allouées, même si celle-ci est noyée dans les 39 % d'augmentation dont bénéficie l'OBS, puisque l'on passe, entre 2016 et 2023, de la somme de 61 530 € pour atteindre la somme de 85 500 € en 2024, soit 39 % d'augmentation. Tout de même, la subvention des frais de ménage n'apparaît pas, elle me contrariait énormément parce qu'elle était en doublette avec l'OBS, c'est pour cela que je vote pour.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

30 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (PPCM)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 20 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Nous proposons, en plus de la prise en charge des fluides, de lui verser 238 000 €.

M. ZANI. - Vous savez le COMB, l'OBS et le PPCM étaient mes associations favorites.

Désolée de faire chauffer vos calculettes, mais j'observe qu'en 2017 et 2018, la subvention allouée au PPCM s'élevait à 68 000 €. En 2019, elle était de 118 000 €.

Entre 2020 et 2023, elle est passée à 120 000 €, augmentée chaque année de 55 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial.

En 2024, le montant proposé est de 250 000 € nets alors que l'avenant annexé à la délibération arrête, par son article 1, la somme de 238 000 €.

Il y a une différence entre dans 238 000 € annexés dans l'avenant et les 250 000 € accordés.

Si l'on compare la subvention de fonctionnement de l'année 2023 avec celle de 2024, on constate une augmentation de 98 %.

Il convient de rappeler que le nettoyage du bâtiment (46 000 €) est tout de même à la charge de la ville et que le coût des fluides (environ 70 000 €) sera intégralement pris en charge par le PPCM.

Une clarification qui ne m'empêcherait pas de voter pour.

Merci.

Mme le MAIRE. - Les frais de ménage sont à la charge du PPCM et pas de la commune, la commune ne prenant en charge que les fluides. Je le sais très bien, car ils m'ont demandé de les leur payer et je leur ai dit non. Je suis parfaitement au courant.

La subvention que je vous propose de voter s'élève donc à 238 000 €, comme mentionné dans la délibération.

M. CHASSAT. - C'est la même qu'en 2023. En 2023, ils ont demandé 238 000 € et ils ont obtenu 238 000 €.

En 2024, ils ont demandé 250 000 €, mais nous vous proposons de voter sur une subvention de 238 000 €.

Mme le MAIRE. - La subvention est la même que l'année dernière.

M. ZANI. - 238 000 € proposés dans l'avenant et les frais de ménage à 46 000 €, cela ne fait pas 250 000 € le total.

Mme le MAIRE. - Ils ont demandé 250 000 €, nous ne leur en donnons que 238 000 €, soit le même montant de subvention que l'année dernière. Les frais de ménage sont à leur charge et non à celle de la commune tandis que les fluides sont à la charge de la commune, ce qui n'était pas le cas l'année dernière puisqu'ils payaient aussi les fluides.

L'augmentation est celle-ci, mais c'est en indirect.

Nous sommes donc d'accord pour voter la subvention de 238 000 €, c'est essentiel.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

31 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (REGIE DE QUARTIER)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET

L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Le montant de la subvention est de 24 000 €.

Ne votent pas Sidi Dimbaga, Corinne Pujol et Jean-Pierre Quilgars qui siègent au Conseil d'administration.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

32 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (TOUS AU WEB)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOUS AU WEB AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Le montant de la subvention est de 5 000 €.

Tout le monde peut prendre part au vote puisque personne n'est au Conseil d'administration.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

33 - SUBVENTION AU RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP) DANS LE CADRE DU PROJET INTITULE "JER-EST 2022-2024"

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP) DANS LE CADRE DU PROJET INTITULE « JER- EST 2022-2024 », AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Mme le MAIRE. - Comme vous le savez, cela concerne un programme qui se déroule sur 3 ans. Nous sommes sur l'année 2024, la dernière année. Le montant de la subvention est de 3 400 € pour ce projet, le projet JER'EST sur lequel nous avons déjà délibéré l'année dernière et l'année d'avant.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

34 - APPEL A PROJET CITOYEN - 1RE SESSION 2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA PREMIERE SESSION DE L'APPEL A PROJET CITOYEN POUR L'ANNEE 2024

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Olivier Barberousse.

M. BARBEROUSSE. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, c'est la nouvelle mouture de l'appel à projets citoyens.

Cette fois-ci, nous avons eu plusieurs projets intéressants. Je vous propose de participer en subventionnant 3 d'entre eux :

- un séjour familial en Normandie porté par l'association Salina Unie vers'elles pour 2 800 €,
- un festival de musique porté par l'association Doucement les Basses Festival pour 2 500 €,
- une exposition autour du tableau la Sainte Famille de Saint-Hermeland par le rendez-vous de photographes pour 3 000 €,

Soit au total de 8 300 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

FINANCES

35 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SOCIETE PICHON

APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PICHON

Mme BOUDJENAH. - Je serai très lapidaire, je n'entrerai pas dans le détail : il y a un protocole transactionnel lorsque l'on a des soucis avec des fournisseurs ou des entreprises.

Les Papeteries Pichon sont notre fournisseur de fournitures scolaires, matériels de psychomotricité, etc. Nous avons eu pas mal de soucis avec eux comme des retards de livraisons lors de l'ouverture de Niki de Saint Phalle mais aussi un non-respect des éléments de facturation qui ne nous a pas permis de les payer dans de bonnes conditions. Ils ont intenté 2 recours, il y a eu une médiation. Le protocole transactionnel est issu de tout cela. Que nous en finissions avec ce litige.

Mme le MAIRE. - Merci. Je suppose que cela n'appelle pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

36 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE POUR LE COMPTE DE LA VILLE

APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE POUR LE COMPTE DE LA VILLE

M. REYNAUD. - Je vais essayer d'être un peu plus rapide que la longueur du texte.

Il s'agit d'approuver le principe d'une délégation de services publics pour la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la ville.

Elle existe depuis 2019. Ici, nous vous demandons de la prolonger à nouveau de 5 ans, de 2024 à 2029, à peu près dans les mêmes conditions.

Je ne vais pas entrer dans les détails de ce que cela a rapporté, cela ne rapporte rien.

Mme le MAIRE. - Cela rapporte de pouvoir rendre notre ville plus agréable en envoyant les voitures à la fourrière.

M. REYNAUD. - Tout à fait. Cela nous a aussi permis d'avoir une coopération avec la Police nationale notamment pour les enlèvements de voitures, qui n'existaient pas avant. Il y a plusieurs petits avantages périphériques qui ne sont pas négligeables.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recours à la DSP pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile et d'autoriser Mme le Maire à engager la procédure de DSP et à signer tout acte administratif y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ZANI. - Je lis en page 3 que, sur un enlèvement d'épave, la ville perçoit une recette par destruction de véhicule. Le montant de cette recette ne nous est pas communiqué, mais je présume qu'il sera supérieur à 1 € par voiture détruite ! C'est un petit clin d'œil aux 6 véhicules vendus à 6 €.

(Rires...)

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

37 - PRESTATIONS DE NETTOYAGES URBAINS, PARCS ET SQUARES DE LA VILLE DE BAGNEUX

APPROBATION DU MARCHE MUTUALISE RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOIEMENT D'ESPACES PUBLICS, DES PARCS ET SQUARES PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE A DEUX LOTS

Mme le MAIRE. - Vous savez que nous avons, avec une Société, une prestation de nettoyage pour la place Lucie Aubrac et l'avenue Aristide Briand.

Nous proposons de reconduire ce marché, de rajouter 2 secteurs en tranche conditionnelle, les secteurs Victor Hugo Verdun Barbusse Pasteur assez sensibles et en pleins travaux en ce moment, afin que nous puissions activer la Société en cas de besoin.

Mme MOUTAOUKIL. - Cela répond à une demande de M. Rousseau.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

38 - MARCHÉ DE DENREES ALIMENTAIRES - LOT 5 FRUITS ET LEGUMES

PASSATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 DES TARIFS BPU ET CATALOGUE DU LOT 5 : FRUITS ET LEGUMES DE 4^E ET 5^E GAMMES DU MARCHÉ DE DENREES ALIMENTAIRES PASSE SOUS D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES

M. GUILLEMIN. - Par courrier réceptionné successivement le 3 octobre 2023 et le 14 février 2024, le titulaire, la Société Laurance Primeurs, dû à des circonstances imprévisibles comme la sécheresse, la grève et les manifestations des agriculteurs, ainsi que la hausse du prix du carburant, a eu besoin d'augmenter ses tarifs.

Pour justifier cette augmentation de tarifs, la Société a donné des justificatifs comptables pour prouver qu'il y a eu des augmentations. Ils ont été fournis par l'entreprise, conformément à l'article 5.3 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) du présent marché permettant d'expliquer ces hausses.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver l'acte modificatif n° 1 du lot 5 : fruits et légumes de 4^e et 5^e gamme du marché de denrées alimentaires passé avec Laurance Primeurs SAS,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer et notifier l'acte modificatif et tout document y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous acceptons donc cet acte modificatif relatif à l'augmentation sur ce marché de fruits et légumes.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

39 - MARCHÉ DE DENREES ALIMENTAIRES FRESCA SAS - LOT 4 SURGELES

PASSATION D'UN ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT 4 (SURGELES) DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DE REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET DU GROUPEMENT DE COMMANDES PASSE AVEC FRESCA SAS

M. GUILLEMIN. - Il s'agit de la même délibération avec toutefois une différence : il y a plusieurs raisons à cette augmentation. La résidence des personnes âgées a consommé plus que prévu. Du fait de différentes ruptures de produits - il est arrivé fréquemment que de la viande notamment n'ait pas été fournie - la cuisine centrale a dû faire appel à des surgelés, ce qui a eu pour effet d'amplifier les choses.

L'accueil des centres de loisirs, les centres sociaux et culturels, la Direction de la jeunesse allaient souvent à Cora ou à Auchan. À partir de maintenant, ils sont tous rattachés à notre marché par la cuisine centrale, ce qui engendre des dépenses supplémentaires. En gros, cela augmente de 10 % la dépense. Le montant maximum initial est de 637 500 €. Si l'on ajoute 10 %, cela représente une augmentation de 63 750 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- d'approuver cet acte modificatif,

- autoriser le Maire ou son représentant à valider cet acte modificatif et tout document y afférent.

Nous n'avons pas trop le choix.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

40 - MARCHÉ DE PRODUITS D'ENTRETIEN PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION

PASSATION D'UN ACTE MODIFICATIF AU MARCHÉ PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN DES SERVICES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION

Mme le MAIRE. - Je suppose que tout le monde l'a lu.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

PERSONNEL

41 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT CFDT

APPROBATION DE LA CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COUVRANT L'INTEGRALITE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TELEPHONIE (ACQUISITION ET FONCTIONNEMENT) ET DES FOURNITURES DE BUREAU AU SYNDICAT CFDT CONFORMEMENT AU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL 2023-2026 DE LA COLLECTIVITE DE BAGNEUX SIGNE LE 13 OCTOBRE 2023

Mme CILLIERES. - Il s'agit d'une convention avec un des deux syndicats présents dans la collectivité suite aux dernières élections professionnelles, en l'occurrence :

- la CFDT qui a fait le choix, dans le cadre de notre protocole d'accord avec les syndicats qui ont signé en présence de Mme la Maire dernièrement, d'avoir une subvention de la ville pour pouvoir acquérir du matériel pour fonctionner.

Nous vous proposons d'adopter l'étiage maximum de cette subvention que nous verserons au fil de la présentation des factures d'ordinateurs, imprimantes, téléphones. Avec ce montant maximal, cela nous permet de répondre aux besoins en cas de présentation de factures de ce syndicat pour son fonctionnement. Nous vous avons précisé dans la délibération le choix de la CGT, UGICTAM-CGT, de fournitures par la ville des équipements.

Nous leur avons proposé plusieurs options, les 2 ont pris une option différente.

Mme le MAIRE. - Je suppose que tout le monde sera d'accord.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

42 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - Il s'agit essentiellement d'ajustements du tableau suite à des recrutements comme nous le faisons traditionnellement pour adapter le cadre d'emploi aux agents de la commune. 3 postes sont concernés à la marge.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

Chers collègues, il est venu le temps de nous quitter.

Les prochaines réunions de Conseil municipal se tiendront respectivement les 21 mai et 25 juin.

Je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 43.)